



Foutu foot !

Les stades ne comptent plus leurs victimes, ni leurs voyous

Page 23

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9911

Jeudi 4 Mai 2023

Facture énergétique pesante
La ministre, elle, se veut rassurante

Et le gaz russe ?

Et SAMIR ?

Et le nucléaire ?



Page 3

Le taux de chômage à près de 13% au premier trimestre
L'horizon s'assombrit pour les jeunes, les diplômés et les femmes



Page 10

Guerre en Ukraine et sécheresses historiques
L'insécurité alimentaire s'est encore aggravée en 2022



Page 6

Marrakech capitale de la culture dans le monde islamique en 2024



Page 12

La Ligue arabe salue les efforts des pays membres pour évacuer leurs ressortissants et ceux d'autres pays du Soudan



Le Conseil de la Ligue des Etats arabes a salué les efforts déployés par plusieurs pays arabes, dont le Maroc, pour évacuer leurs ressortissants et ceux d'autres pays, y compris des civils, des diplomates et des responsables internationaux du Soudan, à la suite des événements que vit le pays.

Dans la résolution qui a sanctionné, mardi, la réunion au niveau des délégués permanents, dans laquelle le Maroc était représenté par l'ambassadeur du Royaume en Egypte et son Représentant permanent auprès de la Ligue arabe, Ahmed Tazi, le Conseil a appelé à

l'arrêt immédiat et inconditionnel de toutes les hostilités au Soudan et à renforcer l'engagement en faveur de l'armistice, afin de ne pas aggraver les conditions humanitaires du peuple soudanais et de préserver ses acquis, ainsi que la sécurité de l'Etat, de ses institutions et de ses infrastructures.

Il a souligné, à cet égard, la nécessité d'évacuer les hôpitaux et les installations civiles de toutes les forces militaires et d'ouvrir la voie au travail de secours et d'aide humanitaire à tous les civils soudanais et résidents au Soudan.

La résolution a, de même, condamné dans les termes les plus

forts le ciblage des civils et des installations civiles, en particulier médicales, et le meurtre de civils quelle que soit leur nationalité, mettant en garde contre les répercussions de ces actions qui conduisent à une augmentation de l'intensité du conflit et constituent une violation grave du droit international humanitaire.

Par ailleurs, la résolution a appelé à la préservation du caractère sacré des missions diplomatiques en veillant à la sûreté et à la sécurité du personnel qui y travaille, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961.

Elle a, en outre, souligné la vo-

lonté des Etats membres de fournir toutes les formes d'aide humanitaire d'urgence, d'assistance médicale et alimentaire par le biais de conseils ministériels spécialisés et en coordination avec les autorités nationales soudanaises et les organisations internationales et régionales.

Elle a également mis l'accent sur la nécessité de résoudre la crise actuelle dans ce pays de manière à garantir sa sécurité, sa souveraineté, son intégrité territoriale et ses institutions, à rassurer les citoyens et à répondre à leurs aspirations à la paix et au développement.

Le Conseil a aussi affirmé son rejet de l'ingérence dans les affaires internes du Soudan, afin d'éviter d'alimenter le conflit, de prolonger la crise actuelle et de menacer la paix et la sécurité régionales.

En application des Hautes Instructions Royales pour la mise en place d'un pont aérien afin d'assurer le rapatriement des citoyens marocains du Soudan, suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans ce pays frère, un avion de la RAM a atterri mardi à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca avec à son bord 125 personnes, dont des ressortissants de pays africains frères, notamment le Sénégal, le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Mali et le Burkina Faso, et ce en consécration des valeurs de solidarité agissante ayant toujours marqué la politique africaine de Sa Majesté le Roi.

Les Marocains évacués du Soudan expriment leur gratitude à S.M le Roi et leur joie de regagner la patrie

Les Marocains évacués du Soudan à bord du quatrième avion de la RAM qui a atterri, mardi, à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca, ont exprimé leur gratitude à S.M le Roi Mohammed VI et leur joie de regagner la patrie dans de bonnes conditions.

Dans des déclarations à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, ils ont exprimé leur gratitude à S.M le Roi qui a bien voulu donner Ses Hautes Instructions pour leur permettre de regagner la patrie dans de bonnes conditions suite à la détérioration de la situation sécuritaire à Khartoum et dans d'autres zones du pays.

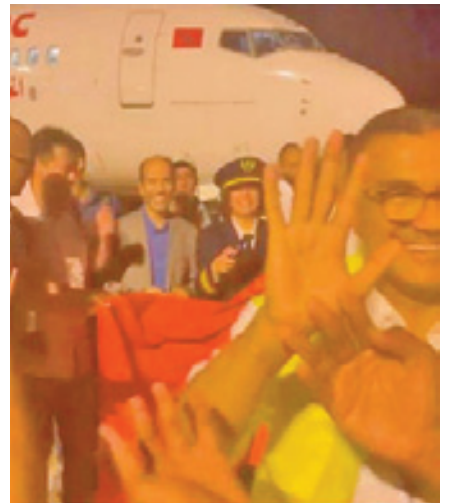
Et d'ajouter qu'il s'agit d'une initiative Royale salvatrice qui leur a garanti un retour sûr et dans de bonnes conditions aux côtés de leurs familles. De même, des femmes et des hommes ont fait part de leur joie de retourner au pays sains et saufs et dans de bonnes conditions, se disant heureux de surmonter cette épreuve et de regagner la patrie.

Ils ont saisi, cette occasion, pour saluer les

efforts déployés par l'Ambassade du Maroc à Khartoum en coordination avec le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger pour assurer le succès de cette opération.

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a indiqué qu'en application des Hautes Instructions Royales pour la mise en place d'un pont aérien afin d'assurer le rapatriement des citoyens marocains du Soudan suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans ce pays frère, un avion de la RAM a atterri ce mardi à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca avec à son bord 125 personnes.

Avec l'arrivée de ce quatrième avion, le pont aérien déployé en application des Hautes Instructions de S.M le Roi, que Dieu Le glorifie, en coordination avec la Royal Air Maroc, a atteint sa phase finale. Le nombre total des rapatriés a ainsi atteint 572 personnes, a-t-on précisé de même source.



Facture énergétique pesante

La ministre, elle, se veut rassurante

Et le gaz russe ? Et SAMIR ? Et le nucléaire ?

« La facture énergétique risque d'être encore salée et rien n'augure d'une diminution des prix dans les jours qui viennent ». C'est ce qui ressort de l'intervention de la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leïla Benali, mardi dernier à la Chambre des conseillers, lors de la séance des questions orales dédiée au coût de la facture énergétique nationale et à la stratégie ministérielle adoptée pour réduire les charges budgétaires.

Déséquilibres antérieurs

Selon la ministre, la situation actuelle du marché demeure toujours sous le contrôle de « déséquilibres antérieurs enregistrés au niveau de la production et de la distribution, ainsi qu'au niveau des canaux de logistiques qui étaient à l'origine des coûts élevés d'expédition de la plupart des matériaux après la pandémie, en particulier des matériaux énergétiques ». La ministre a évoqué également « la baisse structurelle des investissements énergétiques au Maroc à l'époque précédente, et la baisse des exportations de la part de certains pays pour des raisons politiques ou idéologiques plutôt que techniques ou commerciales ».

Un comité et des projets de décrets d'application

Face à cette situation, la ministre a déclaré que son département a mis en place en janvier 2023 un comité composé de la Fédération nationale des propriétaires, commerçants et exploitants de stations-service au Maroc, de l'Union des pétroliers marocains, du ministère des Finances et de la Fédération de l'énergie, afin de préparer les textes d'application de la loi 67.15 dans un cadre participatif.

A ce propos, elle a révélé qu'elle « travaillait sur des projets de décrets d'application dans le but de développer le secteur, de hisser les mesures punitives, et de limiter les pratiques négatives... » en soulignant que « l'objectif est de rendre le secteur des carburants plus compétitif et transparent, et de garantir la qualité des matériaux proposés à la vente ».

Gaz russe à bas prix ?

Et qu'en est-il de l'importation de gaz russe à bas prix ? Leïla Benali a révélé que « les importations du Maroc n'excédaient pas 10% des importations annuelles totales, selon les données de l'administration des



douanes marocaines », tout en ajoutant que « la consommation du Maroc en produits pétroliers ne dépasse pas 0,2% du marché mondial, alors qu'en Turquie, par exemple, elle atteint cinq fois plus ce que consomme le Maroc, et que la consommation de l'Inde équivaut à 25 fois de ce que consomme le Royaume, et ces marchés connaissent une croissance de la consommation de 5%, alors que le taux au Maroc ne dépasse pas 2% ».

En d'autres termes la ministre estime que « la guerre géopolitique mondiale n'a pas eu d'impact positif sur la facture énergétique nationale, ni sur le volume de la consommation citoyenne ».

Ré-exploitation de la Samir ?

Et qu'en est-il de la ré-exploitation de la Samir (Société anonyme marocaine de l'industrie du raffinage) ? Pas un mot, alors que la ministre a révélé en juillet dernier devant les parlementaires lors de la séance des questions orales à la Chambre des représentants, que son département examine les scénarios possibles pour la réouverture de la raffinerie « Samir », en arrêt depuis 2015. Il s'agit, selon elle, de scénarios techniques et économiques pour trouver des solutions appropriées qui seront annoncées dès que possible tout en démentant avoir déclaré que le Maroc n'avait pas besoin de cette raffinerie, comme cela a été rapporté par certains médias auparavant.

« Il s'agit bien d'un dossier d'investissement qui doit être traité de manière raisonnable, avec la nécessité de formuler une vision claire concernant sa gestion et la prise en compte de l'intérêt de l'Etat marocain en tant qu'investisseur potentiel », a-t-elle déclaré. Et d'ajouter que ce dossier « se caractérise par une complexité sans précédent du fait de l'accumulation de problèmes entre l'investisseur et l'Etat marocain durant plus de vingt ans, ce qui a entraîné la suspension de la raffinerie et le renvoi du dossier devant la justice ».

Recours à l'énergie nucléaire ?

Qu'en est-il également du recours à l'énergie nucléaire pour subvenir à nos besoins énergétiques en électricité ? La ministre de la Transition énergétique et du Développement durable e ne pipe pas mot alors qu'elle a déjà laissé croire en juin dernier devant la Chambre des conseillers que cela est envisageable et a même révélé que son département a procédé à l'élaboration d'un rapport dans le but d'opérationnaliser les recommandations d'une évaluation datant de 2015 et relative à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans la production de l'électricité. Leïla Benali a également précisé, à ce propos, que ledit rapport a été consacré à l'examen des volets en relation avec les infrastructures, les compétences en ressources humaines et

les législations tout en indiquant que notre pays a accumulé une base importante de connaissances et d'expertises dans le cadre des préparatifs nécessaires pour prendre une décision nationale éclairée en la matière.

Critiques et remise en cause

Les propos de la ministre ont été loin de convaincre les députés qui étaient unanimes sur le fait que « la dépendance pétrolière du Maroc prouve l'absence de créativité dans la gestion gouvernementale du secteur sensible de l'énergie tout en affirmant que « la facture énergétique élevée est surtout le résultat d'un système énergétique dépendant de l'étranger ».

L'un des conseillers a estimé que « la poursuite de la fermeture de la Samir exacerbe le coût de l'énergie ainsi que le déficit commercial du Maroc, dévore également une partie importante de devises, et rend le pays otage des fluctuations des prix du marché international, avec un lourd fardeau en termes de raffinage du carburant ». Un autre conseiller estime, de son côté, que le relancement de la raffinerie de la Samir constituera une solution fondamentale, car en plus de son rôle premier dans le raffinage, elle dispose de grandes capacités de stockage, ce qui conduira à une atténuation immédiate de la hausse des prix. Affaire à suivre.

Hassan Bentaleb

Zineb El Adaoui : *La Cour des comptes attache une grande importance à la qualité de ses recommandations et à leur suivi régulier*



La Cour des comptes attache une grande importance à la qualité de ses recommandations et à leur suivi régulier pour en faire une base de ses orientations stratégiques et un mécanisme d'évaluation d'interaction des organismes concernés, a souligné mardi le premier président de la Cour des comptes, Zineb El Adaoui.

Dans une présentation au Parlement, Mme El Adaoui a expliqué que ce suivi vise à mesurer l'impact des missions de contrôle

effectuées et à identifier les facteurs et obstacles entravant leur mise en œuvre, ajoutant que le processus de suivi se base sur des dispositifs écrits appuyés par des formulaires et des questionnaires précis (suivi documentaire).

Le suivi s'opère, également, à travers des missions spéciales de terrain portant sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations, le contrôle de l'organisme concerné ou l'évaluation a posteriori du programme pendant une période d'au moins qua-

tre ans, a fait remarquer Mme El Adaoui, ajoutant que ce processus concerne également les observations adressées à des organisations ayant bénéficié d'un délai raisonnable pour leur application.

En ce qui concerne le suivi des recommandations, le Premier président de la Cour des comptes a fait état de la mise en place d'une plateforme numérique en 2022 dédiée aux organismes soumis à son contrôle, dans le but d'assurer un suivi immédiat et efficace des

recommandations et de faciliter la communication et l'interaction entre la Cour et les organismes concernés. S'agissant du bilan global du suivi des recommandations émises par la Cour des comptes et les Cours régionales des comptes dans le cadre des missions de contrôle réalisées au titre de l'année 2018, elle a précisé que 3.788 recommandations ont été émises, avec un taux de réponse de 55% correspondant aux recommandations complètement mises en œuvre, tandis que 34% des recommandations sont en cours d'exécution.

"Si le taux de mise en œuvre intégrale de recommandations par certains organismes semble limité dans certains cas, cela s'explique par le fait qu'un ensemble de recommandations sont en cours d'exécution, car elles nécessitent, par leur nature, certaines procédures ou délais légaux afin de remplir toutes les conditions de leur pleine exécution", a-t-elle fait valoir.

Dans ce sens, elle a fait savoir que l'Office national de sécurité Sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) a pris l'initiative d'adopter un mécanisme scientifique d'évaluation des risques sanitaires, en instaurant un comité scientifique chargé de réaliser cette tâche, de mener des recherches périodiques pour évaluer les risques et de renforcer le contrôle des résidus de pesticides dans les légumes et les fruits, expliquant qu'il s'agit d'un proces-

sus qui pourrait prendre un délai raisonnable avant d'atteindre les objectifs escomptés.

En outre, Mme El Adaoui a attribué la non-application de certaines recommandations à un ensemble de facteurs dont le déficit en ressources humaines et financières, la longueur des démarches prévues dans certaines procédures, la dépendance de la mise en œuvre de quelques recommandations à d'autres parties, en plus des contraintes imposées par la crise sanitaire ces deux dernières années.

Et d'appeler à une intensification des efforts afin d'interagir positivement avec les recommandations émises par les juridictions financières et de combler les lacunes enregistrées lors des missions de contrôle.

Mme El Adaoui a plaidé, également, pour la valorisation et la généralisation des recommandations à l'ensemble des organismes relevant du secteur concerné, notamment celles relatives à la gouvernance, aux ressources humaines et aux systèmes d'information et à l'amélioration de la qualité des services rendus au citoyen.

Elle a souligné l'importance de veiller à ce que les recommandations soient étudiées par les instances délibératives au niveau des entreprises et établissements publics et des collectivités territoriales, pour assurer leur mise en œuvre optimale dans le cadre d'un plan d'action spécial.

Geraldo Alckmin, vice-président de la République du Brésil

Il existe un grand potentiel pour accroître davantage le commerce bilatéral et renforcer notre partenariat dans des domaines d'intérêt commun

Le vice-président de la République du Brésil, Geraldo Alckmin, s'est félicité, mardi, du partenariat de son pays avec le Maroc, se disant confiant à l'égard du potentiel de développement de la coopération économique entre les deux pays.

"Je pense qu'il existe un grand potentiel pour accroître davantage le commerce bilatéral et renforcer notre partenariat dans des domaines d'intérêt commun, tels que les énergies renouvelables", a twitté M. Alckmin, à l'issue d'une rencontre avec l'ambassadeur du Maroc à Brasília, Nabil Adghoghi.

Le vice-président brésilien a noté que l'entretien avec le diplomate marocain a été l'occasion de "discuter de

l'état actuel des relations entre le Brésil et le Maroc, en mettant l'accent sur les opportunités en matière commerciale et d'investissement".

"Le Maroc est le deuxième partenaire commercial du Brésil sur le continent africain et un important fournisseur d'engrais pour notre agro-industrie", a-t-il souligné, rappelant qu'en 2022, le flux commercial entre les deux pays a dépassé les 3 milliards de dollars.

M. Alckmin, qui occupe également le poste de ministre du Développement, de l'Industrie, du Commerce et des Services, a ainsi fait part de l'intérêt du Brésil "à donner une nouvelle impulsion aux liens économiques et commerciaux de plus en plus étroits entre les deux pays",

selon l'ambassadeur du Maroc, qui relève que "le vice-président brésilien a exprimé la satisfaction du Brésil pour la bonne évolution du partenariat stratégique avec le Maroc".

Le vice-président brésilien a été invité à "se rendre au Maroc dans le cadre d'une visite officielle", a ajouté la même source, relevant que "les deux parties ont échangé sur le potentiel du partenariat économique entre le Maroc et le Brésil, notamment dans les domaines de la logistique maritime - le port de Tanger-Med comme hub de transbordement pour l'agro-business brésilien -, de la sécurité alimentaire, de l'hydrogène vert pour l'industrie minière décarbonée et les bio-carburants".



Comment la taxe carbone aux frontières de l'Europe pourrait aider l'Afrique

HORIZONS

Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE est conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et encourager une production industrielle plus propre au-delà de ses frontières. Mais le mécanisme ne peut apporter des changements significatifs que s'il est mis en œuvre en gardant à l'esprit les défis uniques des pays en développement.

Alors que l'Union européenne poursuit des efforts vigoureux pour atteindre ses objectifs dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) proposé par le bloc offre la promesse alléchante d'une industrie plus propre et d'une réduction des émissions à l'intérieur et au-delà de ses frontières. En mettant un prix sur le dioxyde de carbone émis lors de la production de certaines importations, le système vise à uniformiser les règles du jeu entre les entreprises de l'UE et des pays tiers et à prévenir ce que l'on appelle les « fuites de carbone » - le déplacement des industries à forte intensité de carbone vers les pays avec des normes environnementales plus faibles.

L'un des principaux objectifs du CBAM est de générer des « ressources propres » pour le bloc : l'UE s'attend à ce que, d'ici la mise en œuvre complète en 2030, le mécanisme lève environ 10 milliards d'euros (11 milliards de dollars) par an. Peut-être plus important encore, le CBAM aura des implications mondiales. Alors que le mécanisme pourrait accélérer la transition verte en exportant efficacement les objectifs climatiques rigoureux de l'UE, il pourrait également avoir un effet négatif sur les économies en développement, en particulier en Afrique.

L'une des principales préoccupations est que le CBAM, qui entame officiellement sa phase de transition en octobre 2023 et ne s'appliquera initialement qu'au ciment, au fer et à l'acier, à l'aluminium, aux engrais, à l'électricité et à l'hydrogène, pourrait augmenter considérablement le coût des exportations vers l'UE. Cela serait particulièrement problématique pour les économies africaines, qui sont déjà confrontées à certaines des barrières commerciales les plus élevées au monde et dépendent souvent fortement des exporta-



tions pour stimuler la croissance. David Luke, professeur à la London School of Economics spécialisé dans la politique commerciale africaine, a récemment averti que la taxe CBAM pourrait réduire les exportations africaines vers le bloc de près de 6%.

Plus généralement, le tarif peut avoir un impact disproportionné sur les pays aux économies plus faibles et aux infrastructures limitées. Ne pas avoir la capacité de respecter les normes carbone strictes de l'UE placerait ces pays dans une position concurrentielle désavantageuse et creuserait encore l'écart économique avec le bloc. Une analyse du Center for Global Development a révélé que le PIB du Mozambique, par exemple, pourrait vraisemblablement chuter de 1,6%, étant donné que le pays a envoyé plus de la moitié de ses exportations d'aluminium vers l'UE en 2019.

On craint également que l'UE puisse, ultérieurement, imposer des sanctions commerciales aux Etats africains qui ne respectent pas ses objectifs d'émissions, exacerbant la précarité économique et mettant à rude épreuve un système commercial mondial déjà fragile. Plus immédiatement, la gestion du CBAM, qui oblige les pays à calculer les émissions associées aux biens produits au niveau national, nécessitera un savoir-faire technique et une capacité administrative que de nombreux gouvernements ne possèdent tout simplement pas.

Dans le même temps, il est im-

portant de reconnaître le potentiel du CBAM à conduire des changements positifs dans les économies africaines. En encourageant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, le tarif pourrait conduire au développement de nouvelles industries et technologies moins dépendantes des processus à forte intensité de carbone. Ceci, à son tour, créerait de nouvelles opportunités économiques et soutiendrait une croissance plus durable. La transition verte est souvent présentée comme créatrice d'emplois à l'échelle mondiale, et en Afrique, le secteur des énergies renouvelables a le potentiel de créer jusqu'à quatre millions de nouveaux emplois d'ici la fin de cette décennie.

De plus, les pays africains qui font déjà des efforts pour se décarboner bénéficieraient de la stratégie de l'UE pour freiner les fuites de carbone. Une révolution de l'énergie propre contribuera également grandement à stimuler l'accès complet à l'électricité, ce qui, selon l'Agence internationale de l'énergie, pourrait être atteint d'ici 2030 avec un investissement annuel de 35 milliards de dollars, soit moins de 1% du PIB mondial. Plus de la moitié des quelque 770 millions de personnes vivant actuellement sans accès à l'électricité se trouvent en Afrique.

En fin de compte, toute mise en œuvre du CBAM doit tenir compte des défis uniques auxquels les pays africains sont confrontés. Pour commencer, l'UE représente

actuellement environ 8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (et est historiquement un gros émetteur), tandis que la contribution de l'Afrique est relativement faible, environ 4%. Et pourtant, cette dernière fera les frais du futur réchauffement climatique. De plus, la mise en œuvre nécessite une approche différenciée qui tient compte de niveaux de développement très variables. Cela pourrait inclure la fourniture d'un soutien financier et technique pour aider les gouvernements africains à respecter les normes carbone de l'UE et l'exemption de certains produits ou secteurs qui revêtent une importance particulière pour les économies du continent.

Une taxe carbone aux frontières n'est qu'un outil parmi d'autres dans la lutte contre le changement climatique. Il peut s'avérer être une force puissante, mais seulement s'il comprend des dispositions visant à atténuer les effets négatifs sur les économies en développement. Tout comme la lutte contre le réchauffement climatique nécessite une approche collaborative, l'application du CBAM exige que l'UE travaille en étroite collaboration avec les gouvernements africains pour soutenir la résilience climatique du continent. Ne pas le faire compromettrait le potentiel de transformation du mécanisme.

Par Carlos Lopes
Professeur à la Nelson Mandela School of Public Governance de l'Université du Cap



Guerre en Ukraine et sécheresses historiques

L'insécurité alimentaire s'est encore aggravée en 2022



Sous l'effet des conflits, des chocs économiques et des événements climatiques, l'insécurité alimentaire s'est encore aggravée dans le monde en 2022, 258 millions de personnes ayant eu besoin d'une aide d'urgence contre 193 millions l'année précédente, ont alerté mercredi plusieurs agences de l'ONU.

"Cette septième édition du Rapport mondial sur les crises alimentaires est un constat cinglant de l'échec de l'humanité à aller vers l'élimination de la faim, l'objectif de développement durable numéro 2" de l'ONU, a déclaré le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, en introduc-

tion de ce rapport annuel.

L'insécurité alimentaire aiguë a progressé l'an dernier "pour la quatrième année consécutive", avec 65 millions de personnes supplémentaires "souffrant d'une faim si sévère qu'elle menace directement leur vie", soulignent 17 acteurs du réseau mondial sur les crises alimentaires, dont l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou encore le Programme alimentaire mondial (PAM).

Le rapport 2022 inclut cinq pays de plus que le précédent, soit 58 pays au total, ce qui contribue aussi à tirer

les chiffres vers le haut.

L'insécurité alimentaire aiguë englobe les niveaux 3 à 5 de l'échelle internationale de la sécurité alimentaire: "crise", "urgence" et "catastrophe". Elle "reste à un niveau inacceptable", notamment en RDC, en Éthiopie, en Afghanistan, au Nigeria ou encore au Yémen, met en valeur le rapport.

376.000 personnes se trouvent dans la phase "catastrophe", la plus critique, et 57% d'entre elles vivent en Somalie. Depuis fin 2020, ce pays subit, comme le reste de la Grande Corne de l'Afrique (Éthiopie, Érythrée, Djibouti, Kenya et Soudan), la pire sécheresse de ces quarante der-

nières années, qu'une récente étude scientifique du World Weather Attribution a clairement mis sur le compte du réchauffement climatique.

Pourtant, "les financements humanitaires pour lutter contre la faim et la malnutrition ne sont pas à la hauteur", regrette M. Guterres.

Dans les 58 pays analysés dans ce rapport, "plus de 35 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient d'émaciation" (malnutrition), 9,2 millions d'entre eux à des niveaux aigus.

"Les conflits restent le principal moteur des crises alimentaires" en 2022, indique la FAO dans un résumé du rapport, rappelant toutefois que ces

crises relèvent souvent de plusieurs facteurs.

Les chocs économiques, liés notamment à la pandémie de Covid-19 et aux répercussions de la guerre en Ukraine, ont pesé plus lourdement l'an passé dans certains pays, notamment en Afghanistan, en Syrie et au Soudan du Sud.

"Le rapport confirme l'impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, en raison des contributions majeures de l'Ukraine et de la Russie à la production et au commerce mondiaux de carburant, d'intrants agricoles et de produits alimentaires essentiels, en particulier le blé, le maïs et l'huile de tournesol", souligne l'organisation.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 "a perturbé la production et le commerce agricole dans la région de la mer Noire, provoquant un pic sans précédent des prix alimentaires internationaux au premier semestre 2022".

Bien qu'un accord permettant l'exportation des céréales ukrainiennes par la mer Noire le 22 juillet 2022 ait permis de faire redescendre les prix, "la guerre continue d'affecter indirectement la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays à faible revenu, dépendants des importations alimentaires", et déjà fragilisés par la pandémie.

Les événements météo extrêmes comme la sécheresse de la Corne de l'Afrique et les inondations dévastatrices au Pakistan sont aussi des causes majeures de l'aggravation de cette insécurité alimentaire.

Le monde doit se préparer à des températures records provoquées par El Nino

Le phénomène météorologique El Nino a de fortes probabilités de se former cette année et pourrait faire grimper les températures jusqu'à battre de nouveaux records de chaleur, a mis en garde l'ONU mercredi.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) estime désormais qu'il y avait 60% de chances qu'El Nino se développe d'ici la fin juillet et 80% de chances d'ici la fin septembre.

"Cela modifiera les conditions météorologiques et climatiques dans le monde entier", a expliqué le chef de la division des services régionaux de prévision climatique de l'OMM, Wilfran Moufouma Okia, en conférence de presse à Genève.

El Nino, est un phénomène climatique naturel généralement associé à une augmentation des températures, une sécheresse accrue

dans certaines parties du monde et de fortes pluies dans d'autres.

Il s'est produit pour la dernière fois en 2018-2019 et a laissé la place à un épisode particulièrement long de La Nina, qui provoque les effets inverses et notamment une baisse des températures.

En dépit de cet effet modérateur, les huit dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées.

Sans La Nina, la situation de réchauffement aurait pu être encore pire.

Elle "a agi comme un frein temporaire à l'augmentation de la température mondiale", a déclaré le chef de l'OMM, Petteri Taalas, dans un communiqué. "Le développement d'El Nino conduira très probablement à un nouveau pic du réchauffement climatique et augmentera les chances de battre des records de température", a-t-il averti.

À ce stade, il n'est pas possible de prédire l'intensité ou la durée d'El Nino qui se profile. Le dernier en date était considéré comme faible, mais celui d'avant, entre 2014 et 2016, était puissant et il a eu des conséquences désastreuses. L'OMM a souligné que 2016 a été "l'année la plus chaude jamais enregistrée en raison du « double effet » d'un El Nino très puissant et du réchauffement provoqué par les gaz à effet de serre liés à l'activité humaine".

Les effets d'El Nino sur les températures se font en général sentir l'année suivant l'émergence du phénomène météorologique, son impact se fera probablement plus ressentir en 2024, souligne l'OMM.

"Nous nous attendons, dans les deux années à venir, à une forte augmentation des températures mondiales", a indiqué M. Okia.

"Le monde doit se préparer au

développement d'El Nino", a prévenu le chef de l'OMM.

Cela "pourrait apporter un répit à la sécheresse dans la Corne de l'Afrique et à d'autres impacts liés à La Nina, mais pourrait également déclencher des événements météorologiques et climatiques plus extrêmes", a-t-il déclaré. Il a souligné la nécessité de mettre en place des systèmes d'alerte précoces -une des priorités de l'OMM- pour protéger les populations les plus menacées.

Il n'y a pas deux El Nino identiques et leurs effets dépendent en partie de la période de l'année, a expliqué l'OMM, ajoutant qu'elle et les services météorologiques nationaux suivraient de près les développements du prochain épisode annoncé.

Le phénomène se produit en moyenne tous les deux à sept ans et dure généralement

de neuf à 12 mois.

Il est généralement associé au réchauffement des températures de surface de l'océan dans le centre et l'est de l'océan Pacifique tropical.

El Nino provoque en général une hausse des précipitations dans certaines parties du sud de l'Amérique du Sud, du sud des États-Unis, de la Corne de l'Afrique et de l'Asie centrale, tandis qu'El Nino peut provoquer de graves sécheresses en Australie, en Indonésie et dans certaines parties de l'Asie du Sud.

Pendant l'été boréal -la saison chaude dans l'hémisphère nord et froide dans l'hémisphère sud- le réchauffement des eaux de surface provoqué par El Nino peut également alimenter les ouragans dans le centre et l'est de l'océan Pacifique, tout en empêchant la formation d'ouragans dans le bassin atlantique, a expliqué l'OMM.

Les combats font rage au Soudan

Un haut responsable de l'ONU arrivé à Port-Soudan



Le chef de l'humanitaire à l'ONU est arrivé mercredi au Soudan où de violents combats font rage au mépris d'une trêve qui s'achève mercredi à minuit, alors que le Soudan du Sud voisin assure avoir négocié une prolongation du cessez-le-feu de sept jours.

Un témoin rapporte à l'AFP des "bruits d'affrontements et d'explosions autour du siège de la télévision publique", dans la banlieue nord de Khartoum. "Des avions militaires survolent" la capitale, raconte un autre habitant.

L'armée et les paramilitaires s'accusent mutuellement d'ignorer la trêve sans cesse violée. Elle permet surtout des évacuations sécurisées de civils et la poursuite de négociations indirectes

à l'étranger, selon des experts.

A 850 kilomètres à l'est de Khartoum, le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU est arrivé à Port-Soudan, ville côtière épargnée par les combats.

Martin Griffiths est venu "réaffirmer l'engagement de l'ONU auprès du peuple soudanais", a-t-il tweeté, alors que les premières cargaisons d'aide humanitaire arrivent au compte-goutte dans le pays, l'un des plus pauvres au monde. Un habitant sur trois dépendait déjà de l'aide humanitaire avant la guerre.

Le Soudan du Sud a, lui, annoncé "un accord de principe" sur une trêve "du 4 au 11 mai" entre le chef de l'armée, Abdel Fattah al-Burhane, et son numéro deux, Mohamed Hamdane

Daglo, à la tête des paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), qui se livrent une lutte acharnée pour le pouvoir depuis le 15 avril.

Aucune des deux parties n'a réagi à cette annonce.

Les FSR ont diffusé cette semaine des images de leurs hommes brandissant des armes dans la cour du palais présidentiel saccagé.

L'Arabie saoudite, médiatrice dans ce conflit, a fait état mercredi d'une attaque et du pillage par "un groupe armé" de son bureau culturel à Khartoum.

Les combats, surtout à Khartoum et au Darfour (ouest), ont fait plus de 550 morts et des milliers de blessés, selon un dernier bilan, et déplacé plus de 330.000 personnes. Au moins, 100.000 autres ont rejoint les pays voi-

sins, selon l'ONU qui s'attend à huit fois plus de réfugiés.

Les voisins du Soudan craignent les répercussions du conflit

Le président égyptien, Abdel Fattah al-Sissi, estime que "toute la région pourrait être affectée". "Nous faisons tout notre possible pour que des discussions aient lieu", a-t-il déclaré au journal japonais The Asahi Shimbun, en marge d'une visite au Caire du Premier ministre japonais, Fumio Kishida.

Selon le président égyptien, son pays accueille "déjà des millions de Soudanais" et d'autres réfugiés alors qu'il est lui-même confronté à "une forte inflation".

Les Soudanais restés à Khartoum sont confrontés à d'importantes pénuries d'eau, d'électricité et de nourriture, une "catastrophe" selon l'ONU. Les étrangers continuent, eux, d'être évacués par centaines, surtout via Port-Soudan.

Sur le front diplomatique, Juba n'est pas seul à la manœuvre. L'émissaire de l'ONU au Soudan, Volker Perthes, affirme que les deux belligérants se sont dits prêts à "entamer des discussions techniques" pour un cessez-le-feu uniquement, probablement en Arabie saoudite.

Aujourd'hui en guerre, les deux généraux avaient mené ensemble le putsch de 2021 pour évincer les civils avec lesquels ils partageaient le pouvoir depuis la chute du dictateur Omar el-Béchir deux ans plus tôt. Mais ils ne sont pas parvenus à s'accorder sur la question de l'intégration des FSR dans l'armée.

Un émissaire du général Burhane s'est rendu ces derniers jours à Ryad puis au Caire. L'Union africaine (UA) appelle de son côté à éviter "une action dispersée" qui empêcherait une "reprise du processus politique".

Pour Ernst Jan Hogendoorn, spécialiste du Soudan au Atlantic Council, la communauté internationale doit "mettre une pression de façon stratégique" en gelant les comptes bancaires et en bloquant les activités commerciales des belligérants pour réduire leurs capacités à "combattre et se réapprovisionner".

Au-delà de Khartoum, l'ONU s'inquiète de la situation au Darfour-Ouest, frontalier du Tchad, où les violences ont fait selon elle une centaine de morts depuis la semaine dernière, dans une région déjà traumatisée par une guerre sanglante dans les années 2000.

Sans passeport depuis la fermeture des ambassades, des Soudanais piégés dans la guerre

Depuis que les diplomates ont fui Khartoum, les portes des ambassades sont closes et de nombreux Soudanais se retrouvent piégés: leurs passeports déposés pour des visas sont inaccessibles et les administrations fermées par la guerre n'en délivrent pas de nouveaux.

La famille de Rami Badawi est prête à quitter le Soudan depuis des jours. Mais sans le passeport de leur fils aîné, traverser la frontière est impossible et "ils refusent de partir sans moi", raconte à l'AFP cet ingénieur de 29 ans, qui avait déposé son passeport à l'ambassade de France le 4 avril.

Il devait le récupérer le 17, estampillé d'un visa de travail, mais la guerre qui a éclaté le 15 avril entre les deux généraux rivaux, Abdel Fattah al-Burhane et Mohamed Hamdane Daglo, en a décidé autrement.

Avec les six autres membres de sa famille, il tente de survivre à

Khartoum, sous les bombes, sans eau ni électricité.

"L'ambassade ne m'a jamais contacté, ni répondu aux deux e-mails que j'ai envoyés", dit-il.

Iqbal Belah, 65 ans, devait, elle, bénéficier d'un "regroupement familial" avec son mari et son fils malade en Allemagne.

Aujourd'hui, "avec l'ambassade fermée et sans passeport", elle ne sait pas si elle pourra les rejoindre.

Dans l'immédiat, elle veut sortir de son quartier "à quelques mètres des combats".

"Ma petite-fille de sept ans tremble à chaque bombardement. Avec son père, on la tient fort contre nous pour la rassurer mais rien n'y fait", raconte-t-elle.

Comme les cinq millions d'habitants de Khartoum, Ramah Essam, 30 ans, vit terré chez lui, avec sa famille, en espérant éviter les balles perdues qui peuvent traverser murs et fenêtres à tout moment.

Ce gastro-entérologue devait

"se rendre à Johannesburg pour une formation", avant que l'ambassade d'Afrique du Sud ne ferme.

"Les premiers jours, on était sous le choc. Les communications étaient coupées, on n'avait plus d'eau ni d'électricité et quand c'est partiellement revenu le 18 avril, j'ai essayé de contacter l'ambassade d'Afrique du Sud", dit-il.

Mais alors qu'il voyait à la télévision les premières évacuations d'étrangers, il a rapidement compris que ses appels resteraient sans réponse.

"Il n'y a eu aucune annonce, aucun appel", s'emporte-t-il. "Toutes les ambassades ont des employés locaux, pourquoi ne leur ont-elles pas remis nos passeports pour qu'ils nous les redonnent plus tard?"

Interpellé sur Twitter par des Soudanais piégés comme le docteur Essam, le ministre néerlandais des Affaires étrangères répond "regretter profondément la situation".

"Nous avons été obligés de fermer l'ambassade", poursuit-il, "malheureusement, cela signifie que nous n'avons pas accès à votre passeport. Nous vous conseillons d'en demander un nouveau aux autorités locales".

Mais renouveler son passeport est aujourd'hui doublement impossible. "Si on sort, on met notre vie en danger", affirme M. Badawi. Et même en se présentant à une administration, probablement en partie détruite par les combats, aucun fonctionnaire n'y travaille plus sur ordre de l'Etat.

Pour Emma DiNapoli, avocate en droit international humanitaire, "des plaintes pourraient être déposées devant la Cour européenne des droits de l'Homme et les gouvernements pourraient être tenus responsables".

Car "le droit international humanitaire garantit la liberté de mouvement", explique-t-elle à l'AFP.

Sans passeport, bloqués dans la

guerre, de nombreux Soudanais disent adieu à leurs rêves.

"Je suis le seul du Soudan et l'un des deux seuls d'Afrique à avoir réussi les examens pour être formé en France au maniement d'un tracteur dernier cri... J'imagine que cela ne se fera jamais", affirme, amer, M. Badawi.

"Ce qui est frappant, c'est que les gouvernements impliqués n'ont pour le moment pris aucune mesure", relève de son côté Mme DiNapoli.

Il y a bien une exception: l'ambassade de Chine qui a choisi de remettre les passeports à leurs propriétaires via ses employés locaux.

Sur Twitter, elle a communiqué deux numéros. Quand l'AFP a appelé, un employé l'a invitée à se présenter à la chancellerie. Mais pour s'y rendre, il faut être prêt à affronter le feu des avions de l'armée de l'air et des mitrailleuses des paramilitaires.

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

| | | | | | | | | |
|-----------------|-------------------|-----------|----------------------|--------------------------|-------------------|---------------------|-----------------|------------|
| NETTOYER | ARTICLE | FACILE | ROMAINS | RELIE PÈRE ET FILS | MÉTAL | MAUVAIS ACTEUR | BISMUTH SMLA | BALANÇOIRE |
| COURANT | | | | | | | | |
| DERNIÈRE PARTIE | | | | | PREMIER CALIFE | 5 ^e MOIS | EN MARS | |
| | FORME D'AVOIR | | VER DE TERRE IMMENSE | | | | | |
| ARTICLE PAGAIE | | | | FEU ROUGE POUAH! | | | BARYUM EN VENTE | |
| MÉCÈNE NOTE | | | | | | | | |
| | NON DÉCLARÉ | | | | EN VOGUE CHIMÈRE | | CHAUFFER | |
| TENDON | EN TRANSE GALLIUM | | FORME D'ÊTRE | ARTICLE | | EN BOLIVIE | | |
| | | | | | | PANTOUFLE | ALUMINIUM | |
| LAYONS PRONOM | | | | | ZONE SOMBRE FARCE | | | |
| | APERÇU | | EN ENFER | POLICE DE STALINE TITANE | | LETTRES DE BRANDT | | |
| GAMME | | | | | | ANNONCE UNE SUITE | | |
| PETIT RUISSEAU | | PÉTRIFIÉE | | | | NOTE | | |

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------|------------------|----------------|--------------------|----------------|----------------------------|---------------------|---|----------------|
| VENT BOÛT | DOINER CHIFFON | CONJECT C | esivo | S ^e | SCARLES PRODIGE | R ^e | ARABU TENNIS | SAC EN PÊCHE | M | EXPRES SION |
| TRIOMPHÉ | EN VENTE | EN ADOPT | AO | MOIS | MOISI | | | | | RUM |
| ROMAINS | M | MC | POUR EN ANNEE | RR | BOURNE DE OROU | B | HOUSSE DE COULE | | | EN |
| IL A PUS LE 2013 | E | LECT | RO | UTE | | | | | | |
| NOTE | TUE | PERSONE BRASSER | PETIT PICK | MURET | | | | | | |
| TYPE DE TRINQUE | T | S | FERRON APRÈS | P | PRÉCIS | R | U | RETOUR DE BRICOT | | E |
| D'ÉTOUR NÉE | R | M | ISE | S | ARRÊTE SUSCITE | P | ELLE A LA TAILLE FIN | | | O |
| DEVIEE | | | | | | | | | | EXIGU |
| PIRE | EN BATA POUR DE MILITAIRES | AVEC LES POLAÏS | | | | | | | | MI |
| | P | IS | TIRE | | | | | | | EE |
| ROBERT | TETON | | | | | | | | | PR |
| A CORRE NOTE | R | ASSAGE | TENTE | | | | | | | ET |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benrabia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouafdy
Mouad Tabet
Walid Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Anika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halafi
Hafid Bouassouata
Meriem Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelouassim Warach
Secrétariat
Aroua Tabou

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmedou El Katib (Lahyoune)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab-Salhouan
Khali Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Aziz Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca - Maroc

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61 94 04

Fax de la rédaction: 0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail: annonces@libe.ma

Youssef El Gaba
Mourad El Yousoufi
Louhna Baghdad
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zatter
Fatwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 30

Imprimerie
Les Editions Maghébines

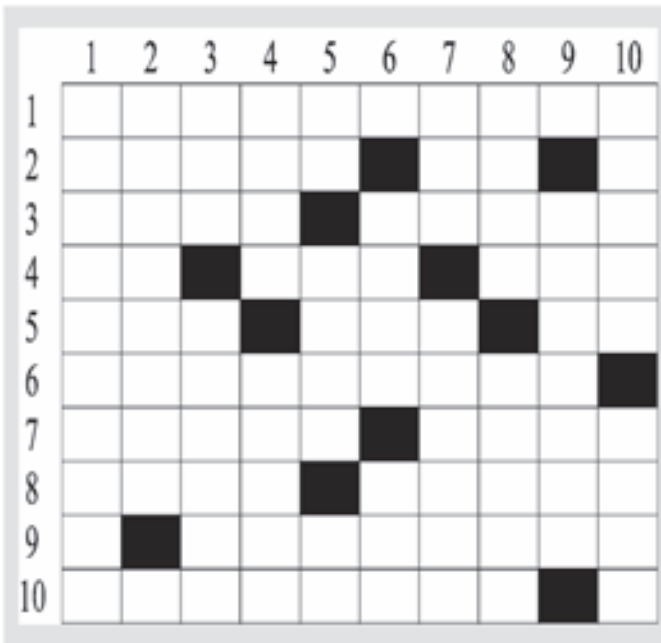
Distribution
SAPRESS
Dossier de presse: 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

o.j.l. MAROC
2017
www.o.j.l.ma

Mots croisés



HORIZONTALLEMENT

- 1- Qui porte des fruits
- 2- Contrée d'Asie mineure - Liant
- 3- Cause du tort - Effet de jambe
- 4- Carte - Grecque - Bee de labo
- 5- Le grand Manitou - Aber - Sévrius
- 6- Fleurures de tissu
- 7- Politique portugais - Dans l'œil
- 8- Artères - Elle court Paris
- 9- Essayer en premier
- 10- Sans compagnie

VERTICALEMENT

- 1- Malice
- 2- Précepteur d'Émile
- 3- Plat - Printemps
- 4- Ville - Mis à l'épreuve
- 5- Règle - Exornement - Ruissseau
- 6- Chemin de métal - Humour
- 7- Décidé - Fou
- 8- Entité politique - Ecarteur
- 9- Trace
- 10- Ecimé - Demi-esclave

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | 3 | 2 | 1 | 9 | 6 | | | |
| | 6 | | | 4 | | 9 | | | |
| 9 | 1 | | | 6 | | | | | |
| | 1 | | 7 | 9 | | 8 | | | |
| | 4 | 6 | | | | 2 | 9 | | |
| | | 5 | | 2 | 4 | | 3 | | |
| | | | 4 | | | 5 | | 2 | |
| | | 8 | | 3 | | | 4 | | |
| | | 4 | 8 | 5 | 1 | 3 | | | |

Moyen

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | | | | 5 | 4 | | | |
| | | | 9 | 1 | 6 | | | | |
| 8 | 1 | | 4 | 7 | | | 6 | | |
| 4 | | 9 | | | | 3 | | | |
| | 7 | | | 5 | | | 2 | | |
| | | 6 | | | | 1 | 8 | | |
| | 8 | | | 4 | 3 | | 7 | 6 | |
| | | | 1 | 9 | 7 | | | | |
| | | 3 | 5 | | | | | | |

Difficile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | 1 | | | 9 | | 7 | 3 | | |
| 2 | 7 | | | | | | | | |
| | | | 8 | | | 1 | | 2 | |
| | | 7 | | | | | | | |
| 8 | | | 2 | 1 | 4 | | | 9 | |
| | | | | | | 6 | | | |
| 1 | 9 | | | 3 | | | | | |
| | | | | | | | 6 | 3 | |
| | 6 | 4 | | 2 | | | 8 | | |

Expert

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | 6 | | | | | | | |
| | | | 2 | | | 6 | 7 | | |
| | | 3 | 8 | | | 4 | 5 | 2 | |
| | | | | 3 | 8 | | | 7 | |
| | | 5 | | | | | | 4 | |
| 7 | | | | 1 | 9 | | | | |
| 6 | 1 | 5 | | | 8 | 9 | | | |
| | 9 | 8 | | | 1 | | | | |
| | | | | | | | 8 | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 3 | 4 | 6 | 9 | 2 | 7 | 1 | 8 | 5 | |
| 9 | 1 | 7 | 3 | 8 | 5 | 4 | 2 | 6 | |
| 2 | 5 | 8 | 4 | 1 | 6 | 7 | 3 | 9 | |
| 1 | 6 | 9 | 8 | 7 | 2 | 5 | 4 | 3 | |
| 8 | 3 | 2 | 1 | 5 | 4 | 9 | 6 | 7 | |
| 4 | 7 | 5 | 6 | 9 | 3 | 8 | 1 | 2 | |
| 7 | 8 | 3 | 5 | 6 | 1 | 2 | 9 | 4 | |
| 5 | 9 | 4 | 2 | 3 | 8 | 6 | 7 | 1 | |
| 6 | 2 | 1 | 7 | 4 | 9 | 3 | 5 | 8 | |

Moyen

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 7 | 4 | 6 | 9 | 3 | 5 | 1 | 8 | 2 | |
| 3 | 2 | 8 | 6 | 1 | 7 | 4 | 9 | 5 | |
| 1 | 5 | 9 | 2 | 4 | 8 | 6 | 3 | 7 | |
| 8 | 9 | 2 | 7 | 5 | 1 | 3 | 6 | 4 | |
| 5 | 1 | 3 | 4 | 6 | 2 | 9 | 7 | 8 | |
| 6 | 7 | 4 | 3 | 8 | 9 | 5 | 2 | 1 | |
| 2 | 6 | 7 | 5 | 9 | 4 | 8 | 1 | 3 | |
| 9 | 8 | 5 | 1 | 7 | 3 | 2 | 4 | 6 | |
| 4 | 3 | 1 | 8 | 2 | 6 | 7 | 5 | 9 | |

Difficile

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 9 | 1 | 8 | 6 | 3 | 5 | 7 | 4 | 2 | |
| 6 | 7 | 5 | 4 | 2 | 9 | 8 | 3 | 1 | |
| 2 | 4 | 3 | 1 | 7 | 8 | 5 | 9 | 6 | |
| 4 | 8 | 1 | 3 | 5 | 2 | 6 | 7 | 9 | |
| 3 | 5 | 9 | 7 | 6 | 4 | 2 | 1 | 8 | |
| 7 | 2 | 6 | 8 | 9 | 1 | 3 | 5 | 4 | |
| 1 | 3 | 2 | 9 | 8 | 7 | 4 | 6 | 5 | |
| 8 | 6 | 4 | 5 | 1 | 3 | 9 | 2 | 7 | |
| 5 | 9 | 7 | 2 | 4 | 6 | 1 | 8 | 3 | |

Expert

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| 3 | 7 | 2 | 1 | 8 | 4 | 5 | 9 | 6 | |
| 5 | 9 | 8 | 3 | 7 | 6 | 1 | 4 | 2 | |
| 6 | 1 | 4 | 2 | 5 | 9 | 8 | 7 | 3 | |
| 2 | 5 | 1 | 4 | 9 | 3 | 7 | 6 | 8 | |
| 7 | 4 | 9 | 8 | 6 | 1 | 3 | 2 | 5 | |
| 8 | 3 | 6 | 7 | 2 | 5 | 4 | 1 | 9 | |
| 4 | 6 | 7 | 5 | 3 | 2 | 9 | 8 | 1 | |
| 9 | 8 | 3 | 6 | 1 | 7 | 2 | 5 | 4 | |
| 1 | 2 | 5 | 9 | 4 | 8 | 6 | 3 | 7 | |

Economie

Le taux de chômage à près de 13% au premier trimestre

L'horizon s'assombrit pour les jeunes, les diplômés et les femmes



La situation du marché du travail s'est détériorée au premier trimestre de 2022, selon le Haut-commissariat au plan confirmant si besoin est que l'emploi demeure une denrée rare pour bon nombre de Marocains.

La légère embellie constatée sur le front de l'emploi au terme de l'année 2022 semble n'avoir été qu'une leurre voire une illusion, éclipsée par les derniers chiffres publiés par l'organisme public.

D'après ces données, la détérioration du marché du travail s'est traduite par une hausse du nombre de chômeurs de 83.000 personnes entre le premier trimestre de l'année 2022 et celui de 2023. Il est ainsi passé de 1.466.000 à 1.549.000 chômeurs, ce qui correspond à une augmentation de 6%.

A en croire les explications du Haut-commissariat, chargé de la production, de l'analyse et de la publication des statistiques officielles au Maroc, « cette hausse est le résultat d'une augmentation de 67.000 chômeurs en milieu urbain et de 16.000 en milieu rural ».

La dégradation est telle que « le taux de chômage s'est accru de 0,8

point entre les premiers trimestres de 2022 et de 2023, passant de 12,1% à 12,9%, de 16,3% à 17,1% en milieu urbain et de 5,1% à 5,7% en milieu rural », a indiqué le HCP dans sa note d'information relative à la situation du marché du travail au premier trimestre de 2023.

Le chômage gagne des points à peu près partout

Selon une analyse plus détaillée, il a également enregistré une hausse aussi bien parmi les hommes, de 10,5% à 11,5% que parmi les femmes, de 17,3% à 18,1%.

Les données recueillies suggèrent en outre qu'il « a connu une forte hausse de 1,9 point parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, passant de 33,4% à 35,3% et parmi les personnes âgées de 25 à 35 ans, de 19,2% à 20,9% (+1,7 point) ».

Elles montrent par ailleurs que le taux de chômage des diplômés a enregistré une hausse de 0,9 point, passant de 18,9% à 19,8%.

Précisons que « cette hausse est plus prononcée parmi les détenteurs de diplômes et certificats de l'enseignement primaire et secondaire collégial

(+2,2 points et un taux de 15,2%), et de diplômés de l'enseignement secondaire qualifiant (+1,1 point et un taux de 22,6%) », comme le souligne le HCP dans sa note.

A noter que l'évolution du marché du travail s'est accompagnée d'une augmentation du sous-emploi. Les chiffres montrent en effet que « le volume des actifs occupés en situation de sous-emploi a augmenté de 88.000 personnes, entre le premier trimestre de 2022 et la même période de 2023 ».



L'économie nationale a perdu 280.000 postes d'emploi, entre le premier trimestre de 2022 et la même période de 2023

D'après le Haut-commissariat, il est passé de 987.000 à 1.075.000 personnes au niveau national, de 521.000 à 573.000 personnes dans les villes et de 466.000 à 502.000 dans la campagne.

Le taux de sous-emploi est passé de 9,2% à 10,3% au niveau national

Ainsi que le fait remarquer l'institution publique dans sa note, « le taux de sous-emploi est passé de 9,2% à 10,3% au niveau national, de 8,3% à 9,1% en milieu urbain et de 10,6% à 12,1% en milieu rural ».

De son côté, le volume de la population active occupée en situation de sous-emploi en termes de nombre d'heures travaillées est passé de 485.000 à 513.000 personnes au niveau national, poursuit le HCP indiquant que le taux correspondant s'est accru de 4,5% à 4,9%.

Quant à la population active occupée en situation de sous-emploi en termes d'insuffisance du revenu ou d'inadéquation entre formation et emploi exercé, le Haut-commissariat affirme qu'elle est passée de 502.000 à 562.000 personnes au niveau national

et que le taux correspondant est passé de 4,7% à 5,4%.

L'analyse des données sur ce volet suggère que la hausse du sous-emploi a été plus importante dans les secteurs des BTP avec 2,2 points (de 18,1% à 20,4%); de l'agriculture, forêt et pêche avec 1,4 point (de 10,3% à 11,7%); les services avec 0,8 point (de 7 à 7,8%) et l'industrie (y compris l'artisanat) avec 0,5 point (de 6,6% à 7,1%).

Des mêmes données, il ressort que la situation du marché du travail a été marquée par la baisse des taux d'activité et d'emploi au premier trimestre de 2023.

Selon le HCP, « la population en âge d'activité (15 ans ou plus) s'est accrue de 1,4%, par rapport au premier trimestre de 2022, contre une régression de la population active de 1,6% ».

En fin de compte, « le taux d'activité a reculé de 44,5% à 43,1% entre les deux périodes, de 41,9% à 41,2% en milieu urbain et de 49,3% à 47% en milieu rural », selon l'organisme relevant que le taux d'emploi a connu, de son côté, une baisse de 39,1% à 37,6%, au niveau national (-1,5 point) et reculé de 46,8% à 44,3% en milieu rural, de 35,1% à 34,1% en milieu urbain.

Alain Bouithy



Etablissements et entreprises publics

La moyenne des délais de paiement à 36,9 jours à fin mars

La moyenne des délais de paiement déclarés par l'ensemble des établissements et entreprises publics (EEP) a atteint 36,9 jours à fin mars dernier, contre 37,9 jours à la même période en 2022, selon la Direction des entreprises publiques et de la privatisation (DEPP). "Le ministère de l'Économie et des Finances a publié, le 2 mai 2023, les délais de paiement déclarés par les EEP concernant le mois de mars 2023 et ce,

au niveau de la rubrique de l'Observatoire des délais de paiement sur le portail dudit ministère", indique la DEPP dans un avis.

Cette publication à caractère trimestriel s'inscrit dans le cadre de la démarche progressive adoptée par le ministère depuis la première publication effectuée le 31 octobre 2019, rappelle la même source.

Interconnexion Maroc-Espagne

Les importations mensuelles de gaz naturel en hausse de 167% à fin avril

Les importations mensuelles de gaz naturel liquéfié (GNL), enregistrées via l'interconnexion entre le Maroc et l'Espagne, ont augmenté de plus de 167% à fin avril dernier, a indiqué, mardi à la Chambre des conseillers, la ministre de la Transition énergétique et du Développement durable, Leïla Benali.

En réponse à une question orale sur "la réduction de la facture énergétique nationale", Mme Benali a fait savoir que l'accès au marché international du GNL permet d'accélérer le développement des énergies renouvelables et d'abandonner les énergies fossiles, ainsi que de décarboner l'électricité et l'industrie et de réduire la facture énergétique, rapporte la MAP.

"Aujourd'hui, nous sommes en train d'accélérer les investissements dans les infrastructures gazières, et ce chantier est attendu depuis 2009", a-t-elle poursuivi, soulignant que le volume des investissements du secteur privé dans ce domaine varie entre 4 et 8 milliards de dirhams (MMDH) à court terme.

S'agissant des énergies renouvelables, la ministre a souligné que l'année dernière a connu l'octroi de l'autorisation de plusieurs nouveaux projets, d'une capacité totale de 1.000 mégawatts, notant qu'il s'agit de la plus grande capacité autorisée par le ministère en une année.

Elle a ajouté que plusieurs initiatives et programmes nouveaux ont été élaborés, notamment la mise en œuvre d'un programme d'alimentation des zones industrielles en énergie électrique propre et l'octroi d'agrément aux deux premiers projets d'alimentation des zones industrielles de Kénitra et de Tanger avec une capacité dépassant 150 mégawatts.

Concernant le volet législatif, la ministre a relevé que deux lois ont été promulguées, à savoir la loi n° 40.19 modifiant et complétant la loi n° 13.09 relative aux énergies renouvelables, et la loi 82.21 relative à l'autoproduction d'énergie électrique, soulignant que ces textes visent à permettre aux citoyens, notamment aux propriétaires de mai-

sons et aux petites et moyennes entreprises, d'avoir accès aux énergies renouvelables à moindre coût, de mieux maîtriser leur consommation d'énergie et de réduire leurs factures.

Elle a cité, dans le même sens, la décision tant attendue relative aux zones pouvant accueillir des projets d'énergie solaire, soulignant que ce texte permettrait le développement de projets de petite et moyenne taille, en plus de l'ouverture effective du réseau électrique national de moyenne tension. Une autre décision a été prise concernant les enveloppes qui concernent tous les gestionnaires de réseaux de distribution électrique au niveau national, a-t-elle ajouté.

Mme Benali a aussi indiqué que le ministère, et afin d'activer les mécanismes de gouvernance dans le secteur de la fourniture d'électricité, a mené une série de consultations avec l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), l'Agence marocaine pour l'énergie durable (Masen), les investisseurs privés et les partenaires sociaux,



soulignant que ce dialogue permet de tenir compte de toutes les évolutions que connaît le secteur de l'électricité, des énergies renouvelables, du gaz naturel et des moyens flexibles. Et de noter que le dernier plan d'équipement électrique a été approuvé par le conseil d'administration de l'ONEE.

Elle a, en outre, expliqué que l'approbation de ce projet permettra de ré-

aliser un saut qualitatif et un nouveau départ pour les projets d'investissement dans ces domaines, soulignant que le dialogue, qui permettra la signature d'un contrat-programme entre l'Etat et l'ONEE, est conforme avec les orientations du pays visant la réduction du coût du kilowattheure, tel que recommandé par le nouveau modèle de développement.

Le Maroc et le Royaume-Uni renforcent leur coopération dans le secteur de l'agriculture

Forum sur la coopération Maroc-Royaume-Uni tenu en marge de l'ouverture de la 15^{ème} édition du SIAM

Un mémorandum d'entente (MoU) pour la coopération dans le secteur de l'agriculture et du développement rural a été signé, mardi à Meknès, entre le Maroc et le Royaume-Uni.

Paraphé par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohamed Sadiki, et son homologue britannique, Lord Richard Benyon, à l'issue du Forum sur la coopération Maroc-Royaume-Uni, tenu en marge de l'ouverture de la 15^{ème} édition du Salon international de l'Agriculture au Maroc (SIAM), ce MoU déclare les volontés communes de coopérer autour de la recherche

scientifique, la résilience au changement climatique, le renforcement des capacités et l'innovation agricole.

S'exprimant lors de ce Forum, M. Sadiki a salué les réalisations en matière de coopération bilatérale dans la commercialisation de produits agricoles entre le Maroc et le Royaume-Uni, faisant part de la volonté commune des deux parties, à travers la signature de ce MoU, de renforcer leur coopération technique et agricole, rapporte la MAP.

Pour sa part, M. Benyon a relevé que la signature de ce MoU renforcera les liens entre les deux pays et les aidera à accélérer les progrès vers leur objectif commun d'atteindre une

agriculture durable et résiliente au changement climatique.

Ont pris part à ce Forum, le délégué commercial du Royaume-Uni pour l'Afrique, le président de la Fédération des Chambres d'agriculture du Maroc, le président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural, des institutionnels, des associations de professionnels et des partenaires de la coopération britannique.

La rencontre a offert un espace d'échange entre les opérateurs et les professionnels des deux parties sur les aspects de renforcement de la coopération, du partenariat et des échanges dans le secteur agricole et

agroalimentaire tant sur le plan technique que sur le plan commercial et des affaires.

Le secteur agricole du Royaume-Uni représente 0,7% du PIB du pays, répondant à environ 60% de sa propre demande alimentaire. En outre, 70% de la superficie totale du pays est une superficie agricole utile avec comme principales cultures les pommes de terre, les betteraves, le blé et l'orge.

Le Royaume-Uni se positionne en tant que 4^{ème} importateur à l'échelle internationale des produits alimentaires agricoles et maritimes marocains. La valeur des exportations marocaines agro-alimentaires

vers le Royaume-Uni a atteint près de 5,94 milliards de dirhams en 2022, soit une croissance de 57% par rapport à l'année 2021 et une croissance de 635% par rapport à 2010. Les exportations agro-alimentaires ont représenté en 2022, une part en valeur de 36%, et une part en volume de 73% par rapport aux exportations totales du Maroc à destination de ce marché.

Organisée Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, sous le thème "Génération Green : Pour une souveraineté alimentaire durable", la 15^{ème} édition du SIAM se poursuit jusqu'au 7 mai courant.

Marrakech capitale de la culture dans le monde islamique en 2024

La ville de Marrakech sera la capitale de la culture dans le monde islamique en 2024, a déclaré, lundi soir, le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, à la clôture des activités de la célébration de Rabat, capitale de la culture dans le monde islamique 2022, événement organisé par l'UNESCO pendant toute une année.

La ville de Marrakech abritera ainsi un ensemble de manifestations et d'événements culturels, intellectuels et artistiques qui mettent en valeur la civilisation islamique. Cette célébration sera l'occasion de mettre en avant la richesse de la ville ocre qui, grâce à sa civilisation historique et son rayonnement intellectuel, se caractérise par un charme particulier qui lui procure son architecture andalouse, ses mosquées et ses riyaads. Inscrite sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO, Marrakech connaît aussi un développement urbain continu, grâce au programme Royal "Marrakech cité du nouveau permanent".

L'événement "Marrakech, capitale de la culture dans le monde islamique" sera également l'occasion de mettre en valeur les attraits touristiques de la ville, son patrimoine immatériel et ses sites archéologiques, en cohérence avec le rayonnement touristique de la capitale des palmiers.

Inscrite dans le cadre du programme de l'UNESCO pour les capitales de la culture dans le monde islamique et organisée sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, cette manifestation culturelle a pris fin lors d'une cérémonie de clôture qui s'est déroulée au théâtre Mohammed VI de Rabat en présence de M. Bensaid, et du directeur générale de l'UNESCO, Salem Ben Mohamed El Malek, ainsi que des personnalités du monde de la culture représentant plusieurs pays arabes et africains.

A cette occasion, M. Bensaid a indiqué que les festivités liées à cet événement placées sous le Haut



patronage de SM le Roi Mohammed VI, ont connu un franc succès, mettant en relief la grande valeur culturelle, artistique et intellectuelle des activités qui ont ponctué sa programmation, citant à titre d'exemple le musée international de la Sirah Annabaouia (vie du Prophète) et de la civilisation islamique qui a été inauguré par SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan et qui connaît une grande affluence.

Pour sa part, M. El Malek a mis l'accent sur l'héritage culturel de la ville des Lumières qui lui a valu le titre de "la capitale culturelle du monde islamique", rappelant que Rabat abrite l'exposition internationale et le Musée de la Sira Annabaouia (vie du Prophète) et de la civilisation islamique qui ont

accueilli en quatre mois plus de 1,5 million de visiteurs.

Il a également relevé que sur les 260 activités culturelles qui ont animé la ville de Rabat pendant toute la durée de cette célébration figure le Salon international de l'édition et du livre.

La cérémonie de clôture a été marquée par une soirée musicale animée par un orchestre de la musique andalouse, dirigé par Amine Debi, ainsi que par de sublimes prestations des artistes Samira kadiri, Karima Skalli et Bahae Rounda.

Outre Rabat, la liste de l'UNESCO des capitales de la culture dans le monde islamique pour l'année 2022 comprenait trois autres villes : Le Caire, Bandung (Indonésie) et Yaoundé (Cameroun).

L'histoire de l'architecture et de l'urbanisme de la ville ocre, sous les feux des projecteurs

Un événement culturel d'envergure destiné à jeter la lumière et à mieux faire découvrir au grand public des pans peu connus de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme de Marra-

kech aura lieu, le 4 mai au Palais Badii dans la cité ocre et ce, à l'occasion de la célébration du Mois du patrimoine.

Initiée par la Direction régionale de la culture à Marrakech-Safi, la Conservation

du Palais Badii, l'Association Turâth, la Chaire scientifique EMARA du patrimoine Architectural et urbain Maroc-andalou de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) et le Conseil régional des architectes à Marrakech-Safi, cette rencontre propose un programme riche et varié, notamment une exposition de cartes et plans anciens de Marrakech, indique un communiqué des organisateurs.

L'exposition donnera à voir une série de cartes et plans anciens de la cité ocre, entre autres, le plan portugais de 1589, réalisé par Antonio de Conceyaçado, ainsi que l'estampe de Matham de 1680, considérée comme un vrai trésor légué à la ville de Marrakech, relève la même source, ajoutant que d'autres expositions sont prévues par le Palais Badii, dont celle de Gabriel-Rousseau et celle intitulée "Symbolique et couleur dans le patrimoine amazigh".

Des conférences sont également pro-

grammées, dans l'optique de valoriser le dynamisme des différents acteurs patrimoniaux et fédérer les énergies autour de la sauvegarde du patrimoine de cette ville impériale. Animées par une pléiade d'universitaires, de chercheurs, d'historiens et d'architectes, notamment Hassan Radoine, directeur de l'Ecole d'architecture, de planification et de design et titulaire de la Chaire scientifique EMARA du patrimoine architectural et urbain maroco-andalou de l'UM6P, le Professeur Mohamed Ben Abdeljalil Belkeziz, l'historien Taoufik Mohamed Laqbaybi et le romancier Abdelaziz Ait Bensalah, ces conférences porteront sur plusieurs thématiques autour de la dynastie Saâdienne.

Au programme de cette journée figure également la présentation d'une traduction et analyse de l'œuvre d'Abdelaziz El Fishtali, historien et poète de la Cour d'Ahmed El Mansour, conclut la même source.



Participation du Maroc à la 10^{ème} édition du Festival des cultures et des arts de Babylone

Les activités de la dixième édition du Festival des cultures et des arts de Babylone, se sont ouvertes, lundi, dans l'ancienne ville de Babylone (à 100 km au sud de Bagdad), avec la participation de plusieurs pays arabes et internationaux, dont le Maroc.

Le Maroc est représenté à cette manifestation culturelle, qui se poursuivra jusqu'au 8 mai et placée sous le signe "Nous sommes tous Babyloniens", par le poète Hassan Najmi et la romancière Aïcha El Basri.

Outre le Maroc, cette édition connaît la participation d'écrivains, de poètes, d'artistes et d'intellectuels d'Égypte, de Tunisie, d'Arabie saoudite, de Syrie, d'Algérie, d'Iran, d'Oman, de Palestine, de Bahreïn, du Liban, de Turquie, du Canada, d'Espagne et d'Allemagne et des dizaines de noms distingués de la poésie, de la narration, du théâtre et des arts plastiques d'Irak.

Dans son mot d'ouverture, le président du festival, Ali Al Shalat, a indiqué qu'au cours de neuf éditions cet événement a attiré des écrivains, des artistes et des centaines d'intellectuels arabes et étrangers, ainsi qu'un large public, faisant part de son espoir que cette édition soit une porte d'entrée vers la consécration de la culture des festivals nationaux qui rassemblent la créativité, les cultures et les arts du monde à la source des civilisations, la ville de Babylone.



Il a souligné que ce festival établira des piliers solides pour les futures éditions, avec distinction et patience afin de confirmer son statut parmi les intellectuels irakiens et la communauté internationale.

Le programme du festival comprend un salon du livre avec la participation d'un certain nombre de maisons d'édition locales et

arabes, l'organisation d'expositions d'arts plastiques, d'événements musicaux et patrimoniaux, de chants soufis, de lectures poétiques et narratives et de séminaires sur le soufisme, le théâtre irakien, le poète irakien Muthaffar al-Nawab, le centenaire de Nazik al-Mala'ika, ainsi que le romancier Abdelrahman Al Rubaie.

Bouillon

de culture

Exposition

« Ligne Sud-Nord, artistes transfrontaliers contemporains » est le thème d'une exposition collective qui sera organisée du 5 mai courant au 15 juin prochain, à Marrakech, avec la participation de 12 artistes internationaux de renom.

Initiée par l'Institut Cervantès de Marrakech et le Collectif La Espiral ACC, avec le soutien et la collaboration de diverses instances espagnoles et marocaines, cette exposition rassemble une sélection d'artistes internationaux de renom issus de l'Espagne, de la Belgique, du Royaume-Uni et de la France, en plus du Maroc.

Il s'agit d'Alberto García-Alix, Bibiana Martínez, Fanny Galera et Ro Caminal (Espagne), Aziz El Amrani, Hassan Echair, Rachid Ouhni, Naoual Bazzi et Najib Cherradi (Maroc), Karmit Evenzur (Royaume-Uni), Fred Chemaama (France) et Charley Case (Belgique), "qui se connectent à travers leurs techniques et leurs codes propres, démontrant que l'art est un langage universel qui se nourrit de la diversité", indique un communiqué de l'Institut Cervantès de Marrakech.

Cette exposition, qui a déjà été présentée au siège de l'Institut Cervantès à Larache et Tétouan, propose des disciplines telles que la photographie, la vidéo, la sculpture, la céramique contemporaine et la peinture, souligne la même source.

Coup d'envoi du 2^{ème} Festival national du théâtre des jeunes

Le coup d'envoi du 2^{ème} Festival national du théâtre des jeunes (11^{ème} édition du Prix Mohamed El Jem du théâtre) a été donné, mardi au Théâtre national Mohammed V à Rabat, en présence d'un parterre de personnalités de la sphère théâtrale et artistique marocaine.

Organisé sous le Haut patronage de

SM le Roi Mohammed VI par l'Association des "Amis de Mohamed El Jem pour le théâtre" en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, cet événement culturel, qui se poursuit jusqu'au 6 mai, se veut une occasion pour les jeunes de montrer leurs talents et d'exprimer leur créativité artistique.



Mohamed El Jem

S'exprimant à cette occasion, le président fondateur de l'Association des « Amis de Mohamed El Jem » pour le théâtre, Mohamed El Jem, a indiqué que cette deuxième édition du festival a connu une forte participation des clubs de théâtre opérant dans les maisons des jeunes, et ce dans les différentes régions du Royaume, notant que "plus de 350 maisons de jeunes ont pris part à ce festival cette année".

M. El Jem, également président du Festival national du théâtre des jeunes, a souligné que "cette manifestation culturelle se veut une continuité des efforts et de la dynamique créée lors du Festival national du prix Mohamed El Jem du théâtre scolaire", ajoutant que "notre objectif est de créer et soutenir une génération qui aime le théâtre".

Il a, en outre, indiqué que l'organisation de cette édition, qui se tient sous le thème "Les jeunes, un pilier du nouveau modèle de développement", est le fruit d'une coopération entre plusieurs acteurs, notamment le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

De son côté, la membre du jury Fatima Mekdad, professeur à l'Institut supérieur des arts dramatiques et l'animation culturelle (ISADAC) a souligné que "ce festival,

unique en son genre à l'échelle nationale, détient une grande importance, et ce dans la mesure où il contribue de manière significative à faire valoir l'éducation artistique et culturelle chez les jeunes", ajoutant que "la jeunesse marocaine d'aujourd'hui a besoin d'être guidée, orientée et avertie dans le milieu artistique, en l'occurrence dans le théâtre".

Pour Mme Mekdad, être membre du jury est la tâche la plus difficile durant cet événement car selon elle "on ne peut pas évaluer un acte artistique", ajoutant que ce qui fera la différence entre les troupes, c'est tout l'acheminement et le processus par lesquels passe le spectacle".

Au cours de la cérémonie d'ouverture, deux figures de la scène théâtrale marocaine ont été honorées, à savoir l'actrice et comédienne KENZA FRIDOU et l'écrivain et chercheur Meskini Sghir.

Présidé par l'écrivain et dramaturge Issam El Yousfi, le jury de cette édition compte parmi ses membres l'écrivain Abdenbi Dchine, la chercheuse Amal Benouis, la professeure et chercheuse Fatima Mekdad et l'écrivain et chercheur Meskini Sghir. Les 12 troupes qui se sont qualifiées pour la finale représentent chacune une région du Royaume.

Portrait



Au cœur du “massacre de Shakahola”

Paul Mackenzie, le chauffeur de taxi devenu pasteur

Accusé d'avoir poussé ses adeptes à mourir de faim dans le sud-est du Kenya, Paul Mackenzie Nthenge est un chauffeur de taxi devenu "pasteur" en 2003, dont les

prêches extrêmes lui ont valu plusieurs arrestations depuis 2017.

Il a comparu mardi devant un tribunal pour son rôle dans ce qui est appelé le "massacre de la forêt de Shakahola", où au moins 109 membres de sa secte, l'Église Internationale de Bonne Nouvelle (Good News International Church), ont été retrouvés morts.

Les activités de son "église" ont été révélées depuis le 14 avril, après que des policiers ont pénétré dans cette forêt de la côte kényane. Après la découverte de 15 personnes aux corps décharnés, dont quatre sont mortes, des recherches plus poussées ont mis au jour des fosses communes contenant plus d'une centaine de cadavres, dont une majorité d'enfants, selon un bilan toujours provisoire.

D'après plusieurs témoignages, Paul Mackenzie Nthenge avait prêché à ses fidèles de jeûner jusqu'à la mort pour "rencontrer Jésus", selon un macabre calendrier: d'abord les enfants, puis les femmes et enfin les hommes. Paul Mackenzie Nthenge s'est proclamé "pasteur" au début des années 2000, après avoir abandonné une carrière de chauffeur de taxi dans la ville côtière de Malindi.

Il a fondé l'Église Internationale de Bonne Nouvelle le 17 août 2003, est-il indiqué sur le site internet de l'organisation, qui revendique plus de 3.000 membres au Kenya, dont un millier à Malindi.

"La mission de ce ministère est de

nourrir les fidèles de manière holistique (...) alors que nous nous préparons à la seconde venue de Jésus-Christ", peut-on lire.

Il diffusait un programme intitulé "Messages de fin des temps" évoquant "les enseignements, prêches et prophéties sur la fin des temps, communément appelée eschatologie". Il affirmait "apporter l'Évangile (...) exempté de tromperie et de l'intellect de l'Homme".

Sur la chaîne YouTube de l'église, on trouve des vidéos de ses prêches mettant en garde contre des pratiques "démoniaques", comme porter une perruque ou payer numériquement, sans argent liquide.

Un ancien adepte, Titus Katana, a raconté à l'AFP être parti quand les choses commençaient à "aller trop loin".

"C'est arrivé à un point où trop de lois ont été introduites (...), demandant aux femmes de ne pas tresser leurs cheveux, interdisant aux gens d'aller à l'hôpital ou aux enfants de se rendre à l'école", a-t-il expliqué.

Certains de ces préceptes ont valu des arrestations - mais aucune condamnation - à Paul Mackenzie Nthenge, selon des documents judiciaires consultés par l'AFP.

En 2017, il a été arrêté, accusé de "radicalisation" et "dispense d'enseignement dans une institution non enregistrée". Cette année-là, 43 enfants âgés de 1 à 13 ans avaient été retrouvés dans des locaux de l'Église où ils "avaient été enfermés et (...) recevaient des enseignements reli-

gieux".

Libéré sous caution puis jugé en octobre 2021, il avait été acquitté.

En 2019, il avait été à nouveau arrêté, pour des films illégaux s'opposant à l'enseignement scolaire et incitant à la haine "contre les hindous, bouddhistes et musulmans". Il avait été libéré sous caution, et une audience fixée au 26 juin prochain.

En mars 2019, un membre de son église avait été accusé de "cruauté et négligence sur enfants" pour avoir "interdit d'école et de soins médicaux" ses enfants de six, quatre et deux ans qui souffraient de tuberculose et malnutrition. Il avait été relâché.

Le pasteur Mackenzie affirme avoir fermé son église en août 2019 pour s'installer dans le village forestier de Shakahola, à 80 kilomètres de Malindi.

"Je prie juste avec moi-même et ceux qui ont choisi de croire", déclarait-il le 25 mars dernier au quotidien The Nation.

Quelques jours plus tôt, il avait été arrêté "en relation avec le meurtre de deux enfants morts de faim et suffocation à Shakahola et enterrés dans des tombes peu profondes", selon un document judiciaire. Il avait été libéré sous caution.

Dans son interview à The Nation, il se disait "choqué des accusations portées contre (lui)".

Trois semaines plus tard, la police retrouvait les premières victimes dans la forêt de Shakahola.

“

C'est arrivé à un point où trop de lois ont été introduites (...), demandant aux femmes de ne pas tresser leurs cheveux, interdisant aux gens d'aller à l'hôpital ou aux enfants de se rendre à l'école

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS Rectificatif
AO n° 25AOM/SNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°25AOM/SNRT/2023 que :

- Le montant de l'estimation est rectifié comme suit :
14 400 000,00 DHS TTC au lieu de 12 500 010,00 DHS TTC.
- Le montant du cautionnement provisoire est rectifié comme suit :
216 000,00 DHS au lieu de 187 500,00 DHS

N° 3079/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS Rectificatif
AO n° 27AOM/SNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°27AOM/SNRT/2023 que :

- Le montant de l'estimation est rectifié comme suit :
11 232 000,00 DHS TTC au lieu de 9 360 000,00 DHS TTC.
- Le montant du cautionnement provisoire est rectifié comme suit :
168 400,00 DHS au lieu de 140 400,00 DHS

N° 3080/PA

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
ET DE TÉLÉVISION**

**AVIS Rectificatif
AO n° 28AOM/SNRT/2023**

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°28AOM/SNRT/2023 que :

- Le montant de l'estimation est rectifié comme suit :
11 232 000,00 DHS TTC au lieu de 9 360 000,00 DHS TTC.
- Le montant du cautionnement provisoire est rectifié comme suit :
168 400,00 DHS au lieu de 140 400,00 DHS

N° 3081/PA

ROYAUME DU MAROC
Université Chouaib Doukkali
Faculté Polydisciplinaire de Sidi Bessouj

جامعة الشيب دوكالي
جامعة شوايب دوكلال
الكلية متعددة التخصصات بسبي بوسوج

المعتمدة المغربية
جامعة الشيب دوكالي
الكلية متعددة التخصصات بسبي بوسوج

**AVIS DE CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DE 2^{ème} GRADE (1)
Session du 04/06/2023**

Le Doyen de la Faculté Polydisciplinaire de Sidi Bessouj annonce l'organisation d'un concours de recrutement d'un administrateur de 2^{ème} Grade (1), **session du 04/06/2023** selon le tableau cité ci-dessous :

| ETABLISSEMENT | GRADE | SPECIALITE | NOMBRE DE POSTE |
|---|-------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Faculté polydisciplinaire de Sidi Bessouj Au Jabrane Khalil Jabrane B.P 209 - 24000 El Jadida | Administrateur 2 ème Grade | Droit des Contentieux | 01 |

Le concours est ouvert aux candidats de nationalité Marocaine titulaires d'un diplôme d'études supérieures approfondies, d'un diplôme d'études supérieures spécialisées, d'un Master, d'un Master spécialisé ou d'un diplôme reconnu équivalent conformément aux exigences du décret n°90.12.2 émis le 08 Jomada Alakhira 1433 (30 Avril 2012), et âgés de 18 ans au moins et de 45 ans au plus. (Cette condition ne concerne pas les fonctionnaires).

Les candidat(s) intéressé(s) doivent s'inscrire **obligatoirement** sur le site suivant :
<http://concours.ucd.ac.ma/>.

Le dernier délai d'inscription sur le site précité est avant le **20/05/2023**.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de la faculté avant de passer l'examen oral.

- Une demande adressée au doyen de la faculté;
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Un exemplaire du curriculum vitae;
- Une copie du diplôme ou de l'attestation demandée ;
- Une copie de l'arrêt d'équivalence (pour les titulaires d'un diplôme reconnu équivalent);
- Une autorisation de l'administration pour participer aux concours (concernant les fonctionnaires);
- Une déclaration sur l'honneur signée par le candidat attestant la véracité des informations contenues dans le dossier de candidature.

L'examen comporte les épreuves suivantes :

| ÉPREUVE | DURÉE | COEFFICIENT |
|--|--------------------------|-------------|
| - Épreuve Ecrite Générale : Sujet d'examen général portant sur les aspects juridiques, économiques, sociaux, humains ou scientifiques | 3 Heures | 2 |
| - Épreuve Ecrite Particulièrè : Se rapportant aux domaines liés à la spécialité du candidat. | 3 Heures | 3 |
| - Épreuve orale : Entretien avec le jury de concours. | 15 minutes au minimum | 3 |

NB :

- Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

La liste des candidats convoqués pour l'épreuve écrite et la liste des candidats admis pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site web suivant : <http://concours.ucd.ac.ma/>. Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve écrite et orale.

N°040/PC

الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتعليم الأول والثانوي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
لمنطقة درعة تافيلالت

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX**

Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix :

| AOO N° | Objet | Montant de la caution provisoire (DHS) | Date d'ouverture des plis | Estimation En DHS | Observation |
|-------------------|---|--|---------------------------|--|---|
| 05/2023/ARR.EF-DT | ACQUISITION DE MOBILIER D'ENSEIGNEMENT DESTINÉ AUX NOUVELLES CRÉATIONS ET EXTENSIONS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE L'ARRÉ DE LA RÉGION-DT A ERRACHIDIA | 60 000,00 Soixante mille dirhams | 20/05/2023 À 10h00 | 4 144 320,00 QUATRE MILLIONS CENT QUARANTE QUATRE MILLE TROIS CENT VINGT DEUX MILS ZERO CENTIÈME | Les documents seront mis à la disposition des candidats de 7:00H-17:00 H au plus tard le 26/05/2023 à 16h00 |

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés, à l'adresse précisée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- obligatoirement envoyer leurs offres électroniquement au portail des marchés publics conformément à l'arrêté n° 1982-21 du 14/12/2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 du règlement de consultation.

N° 3082/PA

GS GROUP SARL
Le procès verbal de l'AGE en date du 07/03/2023 de la société « GS GROUP SARL » sise à Casablanca, RESIDENCE AL AMANE IMM.189 APPT N°3 RDC AIN SEBAA, a décidé de :
1- Transférer le Siège Social à l'adresse suivante : 7 LOTISSEMENT AL AMANE 3ème ETAGE APPRT N°18 AIN SEBAA Casablanca.
2- D'augmenter le capital social de 90000,00 dhs afin de le porter de 10000,00 à 100000,00 dhs par création de 900 parts sociales nouvelles de 100 dirhams chacune en numéraires, souscrites en totalité intégralement libérées.
3- Mise à jour des statuts
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 02/05/2023 sous le numéro 868195.
N° 3085/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION DE GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE DE GUELMIM
Secrétariat Général
Division de l'Urbanisme et

de l'Environnement
ARRETE
GUBERNATORIAL
N°04/2023EN DATE
DU 20AVRIL2023
ORDONNANT
L'OUVERTURE D'UNE
ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE A L'ETUDE
D'IMPACT SUR
L'ENVIRONNEMENT
DU PROJET
D'ASSAINISSEMENT
LIQUIDE DES DOUARS
RELEVANT DE LA
COMMUNE
TERRITORIALE TAGHJIT
/ PROVINCE
DE GUELMIM
PRESENTE PAR
L'AGENCE DU BASSIN
HYDRAULIQUE
SOUSS MASSA

En vertu de l'arrêté émis par le Gouverneur de la Province Guelmim sous le N°04/2023 du 20/04/2023. Il sera procédé à la commune territoriale Taghjit, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du mercredi 24 mai 2023 au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'assainissement liquide des douars relevant de la commune territoriale Taghjit présenté par l'Agence du Bassin Hy-

draulique Souss Massa. Le dossier de l'enquête publique est déposé avec l'arrêté Gubernatorial ainsi que le registre mis à la disposition du public en vue de y consigner les observations et les suggestions relatives au projet au siège de la commune territoriale Taghjit pendant 20 jours, la période de l'enquête publique.
N° 3078/PA

- FLORABAT - S.A.R.L.
AU CAPITAL
DE 50 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: RABAT
AGDAL, 18 ET 20
ZANQAT ZALAGH -
RABAT
RC: 151583 - RABAT
1- Par acte SSP du 04/04/2023 il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Mme. Laila BOUITA, fait don à titre gratuit par les présentes sous toutes les Garanties ordinaires, de droit et en pareille matière à sa fille Mme. Jihane DEFAA, la totalité de ses parts sociales soit 250 parts sociales d'une valeur de 100 DHS chacune soit une valeur nominale totale de 25 000,00 dhs qu'elle détient dans le capital de la Société

-FLORABAT- SARL
II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Rabat le 02 Mai 2023 sous le n° 137142.
N° 3086/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de la Région de Casablanca Settat
Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01 / DPA / 2023

Le 31 /05/2023 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca sise 24 Rue Avennes, Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif à la réalisation des enquêtes sur les prix au niveau des marchés de gros et détail, des abattoirs, des souks et des grandes et moyennes surfaces de Ca-

sablanca, au profit de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca sise à 24 Rue d'Avennes, Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix Mille Dirhams (10 000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois cent trois mille et sept cent trente deux Dirhams (303 732,00DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service Support de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Casablanca ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre, par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
-Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément : D13 : Etudes générales.
-Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
N° 3087/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2023

Le 08/06/2023 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Plan de Campagne 2023 :

Travaux de traitement de l'environnement de la RNI du pk 373+000 au PK384+275 de la RR320 du pk6+200 au pk23+000 de la RP3001 du PK0+000 au PK7+413-Province Nouaceur - et de la RP3008 du PK0+000 au PK5+873-Province Médouna-relevant de la DPETL de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 22000 DHS (Vingt deux mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 432 200,00 DHS TTC (Un million quatre cent trente-deux mille deux cents dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

✓ soit envoyés par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivré par les services du ministère de l'Équipement et de l'Eau à savoir :

| Secteur | Qualification | Classe |
|--|---|--------|
| B (Travaux routiers et voiries urbaines) | B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) | 4 |

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 3083/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والماء
المديرية العامة للأرصاد الجوية

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/2023/DGM

Cet appel d'offre est réservé aux Petites et Moyennes Entreprises Nationale Coopérative et auto entrepreneur

Le 29 /05/2023 à 10h il sera procédé, dans le bureau des marchés de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 05/2023/DGM, pour les **Travaux de peinture du siège de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000,00 dhs (Vingt Mille Dirhams)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 581 160,00 dhs (Cinq cent quatre-vingt-un mille cent soixante dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 jourmada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

- Il est prévu une visite des lieux le : 16.05/2023 à 10h00 au siège de la Direction Générale de la Météorologie à Casablanca

- **Les concurrents doivent produire :**
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP, dans le secteur, la classe et la qualification de la façon suivante :
Il est exigé la classe Minimale et les qualifications suivantes :

| SECTEUR | CLASSE | QUALIFICATIONS EXIGÉES |
|---------|--------|------------------------|
| Q | 3 | Q1 |

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 3084/PA

LACENTRALE IT
RC : 315031

Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 01/11/2022, l'associée Unique de la société "LA CENTRALE IT" SARL AU, ayant le siège social à Lotissement Selouane Office 51 étage 4 N°24 Hay Hassani Casablanca, a décidé ce qui suit :

- D'ouvrir une succursale au nom de la société "LA CENTRALE IT" à l'adresse suivante : Bureau N°15 étage 2 Immeuble Ichrak Office Center avenue Royaume Arabie Saoudite 90 - Woroad - Tanger.

- De nommer Mme Sabah LAHLOU Directeur de la succursale.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Tanger, le 27/04/2023 sous le N°264994, RC N°137365.

N° 3090/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
JANOUBIA
CAIDAT DE SIDI HAJJAJ
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 03/SHJ/2023

Le Mardi 30 Mai A 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Sidi Hajjaj à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°01/SHJ/2023 relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLÔTURE POUR CIMETIERES A LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE DE SETTAT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service technique de la commune de Sidi Hajjaj. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.000,00dh (trente cinq mille dirhams, 00cts). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la Somme de : 1.463.640,00dh (un million quatre cent soixante trois mille six cent quarante dirhams, 00cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ou par voie électronique au portail des marchés publics ; Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CT Sidi Hajjaj ; Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

ment de consultation.
N° 3091/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE
CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 044/2023/CHUIRC

Le 01/06/2023 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres sur offres de prix N° 044/2023/CHUIRC Objet : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU (en 6 Lots séparés).

LOT N° 1 : PETITE FOURNITURE DE BUREAU
LOT N° 2 : BOITE ARCHIVE ET CLASSEMENT
LOT N° 3 : POCHELETTE - ENVELOPPE
LOT N° 4 : PAPERIE
LOT N° 5 : FOURNITURE POUR PHOTOCOPIEUR ET FAX
LOT N° 6 : DIVERS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des Equipements et fournitures de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN-Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : LOT N° 1 : 2 532,00 DHS (deux mille cinq cent trente deux dirhams) LOT N° 3 : 7 684,00 DHS (sept mille six cent quatre vingt quatre dirhams) LOT N° 4 : 13 187,00 DHS (treize mille cent quatre vingt sept dirhams) LOT N° 5 : 4 778,00 DHS (quatre mille sept cent soixante dix huit dirhams) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 457 414,52 DHS/TTC (un million quatre cent cinquante sept mille quatre cent quatorze dirhams cinquante deux centimes toutes taxes comprises).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes :

- Soit aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement N° D1580/15/DÉPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca.
- Soit aux dispositions de l'article 27 du règlement N° D1580/15/DÉPP du 19 juin 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca et des articles n° 10-11-12 et 13 de l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances N° 1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14/12/2021), relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pérenniaires.

Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis à la Direction du Centre Hos-

pitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au Secrétaire Général à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd à l'adresse précitée ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit les déposer par voie électronique sur le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté de la ministre de l'Économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021 précité. Les échantillons et la liste de colirage exigés, pour tous les articles de chaque lot, par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures de la direction générale du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen el arjoun-Casablanca, au plus tard le 31/05/2023 avant 14 heures. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3092/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal-Khénitra
Province de Beni-Mellal
Secrétariat Général

AVIS RECTIFICATIF

Concernant la consultation architecturale n° 01/C.A/BG/2023, publiée aux journaux :

1. Libération : N° 9902 du 20/04/2023
2. Rissalat Al Oumma N° 12416 du 20/04/2023

Il est porté à la connaissance du public que le budget prévisionnel maximum hors taxes, inscrit en lettre figurés dans l'avis Libération N°9902 relative à la consultation architecturales n° 01/C.A/BG/2023, concernant : **REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE ADMINISTRATIF POUR KHALIFA DE BOUTFERDA RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Est rectifiée comme suit :

Un Million Trois cent deux mille Cinq cent dirhams au lieu de Un million Trois mille deux Cinq cent dirhams.

Le reste sans changement.

N° 3088/PA

Royaume du Maroc



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA
DIVISION DU PORT D'EL JADIDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
11/AOO/DRP/ANP/2023

SEANCE PUBLIQUE

Le 01/06/2023 à 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22, route de Oualidia- El Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATIONS DE SURVEILLANCE, GARDIENNAGE ET SECURITE AU PORT D'EL JADIDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureaux des marchés- au km 22, route de Oualidia- El Jadida.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2024 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **25.000,00 VINGT CINQ MILLE DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **2.240.778,82 TTC DEUX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX HUIT DIRHAMS ET QUATRE VINGT DEUX CENTIMES TOUTES TAXES COMPRIS**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

LES CONCURRENTS DOIVENT :

• Déposer électroniquement par les concurrents conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 9 Joumada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pérenniaires.

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP-Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureaux des Marchés -au km 22 route de Oualidia- El Jadida - Tél: 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

DIRECTEUR REGIONAL DES PORTS D'EL JADIDA ET DIRECTEUR DU PORT DE JORF LASFAR

M. BLAGGIOU



Agence Nationale des Ports - Direction Régionale des Ports d'El Jadida et Direction du Port de Jorf Lasfar
Km 22, route oualidia, BP 3182, El Jadida (Poste principale)
Tél : 05 23 38 91 80 - 06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31

N° 3089/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA
Tel/Fax: 0537649573 GSM:
0668792975

Constitution
Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
11/04/2023, il a été établi les
statuts d'une société SARL
AU, dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Dénomination : " R ET A
DRAIDI PROMOT
S.A.R.L.A.U

Siège Social : RESIDENCE
MAJORELLE IMM G3 N3
AL QODS SIDI BER-
NOUSSI CASABLANCA

Associés Unique :
- Mr. ABDELLATIF
DRAIDI, apporteur en nu-
méraire 100 000,00 DHS soit
100 parts sociales.

Objet : - PROMOTION
IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est gérée
par : Mr. ABDELLATIF
DRAIDI.

Dépôt légale : la société a été
immatriculée au registre de
commerce au Tribunal de
commerce Casablanca sous
le N° 867871 RC N° 580957.

N° 3093/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZNKA
Tel/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
06/04/2023, il a été établi
les statuts d'une société
SARL, dont les caractéristiques
sont les suivantes :

Dénomination : "A&M
PLAZA" S.A.R.L.

Siège Social : RESIDENCE
MAJORELLE IMM G3 N3
AL QODS SIDI BER-
NOUSSI CASABLANCA.

Les associés :
- Mme. KHAWLA MAR-
GHICHE, apporteur en nu-
méraire 33 000,00 DHS soit
330 parts sociales.

- Mr. MOHAMED ASKARI,
apporteur en numéraire 34
000,00 DHS soit 340 parts so-
ciales.

- Mr. AYOUB ASKARI ap-
porteur en numéraire 33
000,00 DHS soit 330 parts so-
ciales

Objet : - PROMOTION IM-
MOBILIERE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00
DHS.

Gérance : la société est gérée
par : Mme. KHADIJA LAH-
MAM ET Mr. MOHAMED
ASKARI ET Mr. AYOUB
ASKARI

Dépôt légale : la société a été
immatriculée au registre de
commerce au Tribunal de
commerce Casablanca sous
le N° 867870 RC N° 580955.

N° 3094/PA

-2A SAFAKAT-
SOCIETE A RESPONSA-
BILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL:
100.000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL:BD SEBTA
HAY MERIEM N°36
ETAGE 1 APPT 3 -
MOHAMMEDIA

Clôture de liquidation
Suivant le procès-verbal de
l'assemblée générale extra-
ordinaire du 31/12/2022
de la société -2A SAFA-
KAT- SARL, il a été décidé

ce qui suit :

- Approbation du rapport
du liquidateur ;
- Quitus au liquidateur ;
- Clôture de liquidation de
la société.

Le dépôt légal a été déposé
au tribunal de l'existence
de Mohammed le
15/03/2023 sous N°
542, RC N° : 25845.

N° 3095/PA

-GK CONSTRUCTION-
SOCIETE A RESPONSA-
BILITE LIMITEE ASSOCIE
UNIQUE
CAPITAL SOCIAL:
100.000,00 DHS

SIÈGE SOCIAL:BD SEBTA
HAY MERIEM N°36
ETAGE 1 APPT 3 - MO-
HAMMEDIA

Clôture de liquidation
Suivant le procès-verbal de
l'assemblée générale extra-
ordinaire du 31/12/2022
de la société -GK
CONSTRUCTION- SARL
AU, il a été décidé ce qui
suit :

- Approbation du rapport
du liquidateur ;
- Quitus au liquidateur ;
- Clôture de liquidation de
la société.

Le dépôt légal a été déposé
au tribunal de l'existence
de Mohammed le
15/03/2023 sous N°
543, RC N° : 28391.

N° 3096/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DU PRÉSOLLAIRE
ET DES SPORTS
AREF de Casablanca -
Settat

Direction Provinciale
El Fida Mers Sultan
Service des Affaires
Administratives
et Financières,
des Constructions,
des Equipements
et du Patrimoine
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX

N° 03/1/23

Il sera procédé, le 26 MAI
2023 à 10 heures, dans les
Locaux de la Direction Pro-
vinciale El Fida Mers Sul-
tan (sise à 24 Rue de Rome
Casablanca) à l'ouverture,
en séance publique, des
plus relatifs à l'appel d'offres
de prix concernant : L'ÉLA-
BORATION DES ETUDES
TECHNIQUES ET SUIVI
DES TRAVAUX D'AME-
NAGEMENT ET DE RE-
HABILITATION DES
ETABLISSEMENTS SCO-
LAIRES RELEVANT DE
LA DIRECTION PROVIN-
CIALE EL FIDA MERS
SULTAN EN 04 (QUATRE)
LOTS : Lot 1 : L'Ecole pri-
maire BNOU KHAL-
DOUN, Lot 2 : L'Ecole
primaire BNOU SENA, Lot
3 : L'Ecole primaire FKH
ELKANOUNI Lot 4 :
L'Ecole primaire AL HAJ-
JAJ, Lot 5 : le centre sportif
au sein du lycée collégial
ATTAHDI.

L'estimation du Maître
d'ouvrage (en Dirhams
Toutes Taxes Comprises)
est de :

- Pour le lot N° 1 : 45000,00
dhs (quarante-cinq mille
Dirhams)

- Pour le lot N° 2 : 45000,00
dhs (quarante-cinq mille
Dirhams)

- Pour le lot N° 3 : 45000,00
dhs (quarante-cinq mille
Dirhams)

- Pour le lot N° 4 : 45000,00
dhs (quarante-cinq mille
Dirhams)

- Pour le lot N° 5 : 18000,00
dhs (dix-huit mille Di-
rhams)

Les cautionnements provi-
soires sont comme suit :

- Lot n° 1 : 1200,00 Dirhams
(mille deux cent Dirhams)

- Lot n° 2 : 1200,00 Dirhams
(mille deux cent Dirhams)

- Lot n° 3 : 1200,00 Dirhams
(mille deux cent Dirhams)

- Lot n° 4 : 1200,00 Dirhams
(mille deux cent Dirhams)

- Lot n° 5 : 600 Dirhams (six
cent Dirhams)

Le certificat d'agrément
exigé concerne les do-
maines d'activité suivants :
D14, D15 et D16

Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré au service
des affaires administra-
tives et financières, des
constructions, des équi-
pements et du patrimoine
de la direction provinciale
El Fida Mers Sultan, il peut
également être téléchargé
à partir du portail des mar-
chés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Il peut également être en-
voyé par voie postale aux
concurrents qui le deman-
dent dans les conditions
prévues à l'article 19 du
décret N° 2-12-349 du 8
Joumada 1 (20 Mars 2013)
relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation
et le dépôt des dossiers des
concurrents doit être
conformes aux disposi-
tions des articles 27,29 et
31 du décret précité.

Les concurrents peuvent
soit déposer contre récé-
pissé leurs plus au Service
des Affaires Administratives
et Financières, des
Constructions, des Équi-
pements et du Patrimoine
de la direction provinciale
EL-FIDA MERS SULTAN,
sise à l'adresse précitée ;
soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au
Service précité ; soit les
envoyer par voie électro-
nique sur le portail des
marchés publics conformé-
ment à l'Arrêté n° 1982-21
du 14-12-2021 relatif à la
dématérialisation de la
procédure de passation
des marchés publics et
des garanties pécuniaires ;
soit les remettre au pré-
sident de la commission
de l'appel d'offres au début
de la séance et avant
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 et 12 du ré-
glement de consultation.

N° 3097/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DU PRÉSOLLAIRE
ET DES SPORTS
Académie Régionale
d'Éducation
et de Formation
Casablanca - Settat
Direction provinciale
d'El-Jadida

Avis de La Consultation
Architecturale
N° : 01/CA/INV/2023

Le 31/05/2023 à 10h, il
sera procédé dans les bu-
reaux de la Direction Pro-
vinciale d'El-Jadida
MÉNIFS relevant de
l'AREF Casablanca - Set-
tat, 1 rue Victor Hugo El Ja-
dida 24000, à l'ouverture
des plis relatifs à La
Consultation Architectu-
rale ayant pour Objet : Les
Etudes Architecturales et
Suivi des Travaux de
Construction de Vingt-
Deux (22) Salles de Classes
aux Communes Territo-
riales relevant de la pro-
vince d'El Jadida Comme
suit : Deux (2) à la com-
mune territoriale El jadida ;
Trois (3) à la commune
territoriale ZaouiatSaiss ;
Trois (3) à la commune ter-
ritoriale OuledHeine ;
Quatre (4) à la commune
territoriale Sidi Abed ;
Deux (2) à la commune ter-
ritoriale Laghdira ; Deux
(2) à la commune territo-
riale Boulaouane ; Deux (2)
à la commune territoriale
Mettouh ; Deux (2) à la
commune territoriale Sidi
Ali Ben Hamdouche ;
Deux (2) à la commune ter-
ritoriale My Abdellah. Pro-
vince d'El Jadida.

Le budget prévisionnel
maximum, Hoes Taxes,
pour l'exécution des tra-
vaux à réaliser est de 4 600
000,00 Dirhams HT (Quatre
Millions Six Cent Mille
Dirhams Hoes Taxes)

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut
être retiré auprès du Ser-
vice Construction, Equipements
et Patrimoine à la
Direction Provinciale d'El-
Jadida, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des do-
ssiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des articles
100, 101 et 102 du décret N°
2-12-349 du 08 Joumada
Aloul 1434 (20 mars 2013)
relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs do-
ssiers par courrier recom-
mandé avec accusé de
réception au Service
Construction, Equipements
et Patrimoine à la direction
provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plus au service
précité.
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- En application des dispo-
sitions du décret précité et
celles de l'arrêté n° 20-14 du
4 septembre 2014 relatif à
la dématérialisation des
procédures des marchés
publics, les concurrents
peuvent soumissionner
électroniquement dans le
cadre de cet appel d'offres
au portail des marchés de
l'état - www.marchespublics.gov.ma .

- Une réunion sera prévue
le 18/05/2023 à 11h à la Di-
rection Provinciale d'El-Ja-
dida
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 au régle-
ment de consultation archi-
tecturale

N° 3098/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
05/2023/INDH

Le 30 Mai 2023 à 10 heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de M. Le Gouver-
neur de la Province de
Khénifra à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix
concernant :

Equipement de Dar Taliba
au centre Kaf N'Sour à la
commune de Sidi Lamine

-Province de Khénifra-
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès ser-
vice provincial des mar-
chés relevant du

Secrétariat Général de la
Province de Khénifra, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: neuf mille dirhams
(9.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : Cinq cent
soixante-quatre mille cent
soixante-huit dirhams TTC
(564 168,00 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres
est réservé aux petites et
moyennes entreprises, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et à l'auto-
entrepreneur.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31, 148, 149 et 150 du
décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics, et
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4
Septembre 2014) relatif à
la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plus dans le bu-
reau d'ordre au Secrétariat
Général de la Province de
Khénifra ;
- Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics.

Les échantillons pour les
articles n° : 1-2-3-4-5 et 9 et
les prospectus, notices et
catalogues pour les articles
n° : 10-11-54-55-58-60-61-
62-64-66-67 et 70 du borde-
reau des prix sont exigés
par le dossier d'appel d'of-
fres et doivent être déposés
au service des marchés
avant le 29 Mai 2023 à 10
heures.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du régle-
ment de consultation.

N° 3099/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
06/2023/INDH

Le 30 Mai 2023 à 11 heures,
il sera procédé dans les bu-
reaux de M. Le Gouver-
neur de la Province de
Khénifra à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'of-
fres sur offres de prix
concernant :

Equipement de Dar Taliba
Assoul à la commune
Aguelmam Azegza

-Province de Khénifra-
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès ser-
vice provincial des mar-
chés relevant du

Secrétariat Général de la
Province de Khénifra, il
peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés publics :
www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: six mille dirhams
(6.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :

Trois cent quatre-vingt-dix-
huit mille cent soixante-
quatre dirhams et
quarante centimes TTC
(398 174,40 Dhs TTC)

Le présent appel d'offres
est réservé aux petites et
moyennes entreprises, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et à l'auto-
entrepreneur.

Le contenu, la présenta-
tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29, 31, 148, 149 et 150 du
décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics, et
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4
Septembre 2014) relatif à
la dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plus dans le bu-
reau d'ordre au Secrétariat
Général de la Province de
Khénifra ;
- Soit les envoyer par cou-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics.

Les échantillons pour les
articles n° : 1-2-3-4 et 8 et
les prospectus, notices et
catalogues pour les articles
n° : 9-10-45-46-48-49-50-52-
54 et 57 du bordereau des
prix sont exigés par le do-
ssier d'appel d'offres et
doivent être déposés au
service des marchés avant
le 29 Mai 2023 à 11 heures.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 09 du régle-
ment de consultation.

N° 3100/PA

AMPERIS-SARL
Siège social : 89, Allée De La Lyre, L'Hermitage - Casablanca

Aux termes du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 janvier 2023, La collectivité des associés « AMPERIS », société à responsabilité limitée niveau capital de 100.000,00 DH, après avoir pris connaissance du projet formé par la gérance décide de :

1. Le transfert de siège social du 10, Rue de liberté, 3ème étage. Appt. N°6-Casablanca à 49, ALLEE DE LA LYRE, L'HERMITAGE - CASABLANCA

2. Augmentation du capital social d'un montant de 900 000,00 pour le porter à 1 000 000,00 dirhams par :

• Incorporation du report à nouveau d'un montant de 500 000,00 dirhams

• Souscription en numéraire d'un montant de 400 000,00 dirhams

Cette opération est réalisée par voie de création et de libération de 9000 parts nouvelles de 100 dirhams

chacune portant les numéros de 1001 à 10000, attribuées aux associés à raison de 1000 parts nouvelles pour 1000 parts anciennes.

3. Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 03 mai 2023, sous numéro 268325

Pour extrait et mention gérance

N° 3101/PA

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/03/2023 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION: « YOLO CAR » SARL AU

OBJET : MARCHAND DES PIÈCES DÉTACHÉES ET DE PNEUMATIQUES.

SIÈGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°4, CASABLANCA.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHs, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00

DHS chacune libérées en espèces et réparties comme suit :

• MR ABDELJALIL BENKAKA : 1000 PARTS SOCIALES
TOTAL : 1000 PARTS SOCIALES

ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par MR ABDELJALIL BENKAKA pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/04/2023 sous le N° 866441 et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 579499.

Pour Extrait et Mention LA GERANCE

N° 3102/PA

« AJ GENERAL TRADING » SARL AU

Aux termes du PV AGE en date du 18/04/2023, il a été décidé ce qui suit :

-Augmentation du capital so-

cial de 100.000,00 DHS à 3.000.000,00 DHS par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société au profit Mr AZIZ JAOUAD. En conséquence l'article 7 des statuts est modifié.

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 02/05/2023 sous le numéro 868185.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 3103/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATI-

TIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°17/2023/BRO

Le 26/05/2023 à partir de 10h00 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

LA LOCATION LONGUE DUREE, SANS OPTION D'ACHAT, DE VEHICULES AUTOMOBILES POUR LE COMPTE DE LA REGION DE L'ORIENTAL.

Le dossier doit être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

La caution provisoire :

30.000 Dh (Trente mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.529.792,00 TTC (deux million cinq cent vingt neuf mille sept cent quatre vingt douze dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

• Déposer par voie électronique le dossier d'appel d'offres via le portail des marchés publics

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3104/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau

المملكة المغربية
وزارة المواصلات والمياه
الدعمية الإقليمية

AVIS DE PROROGATION ET MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2023/DGM

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale, Coopérative et Auto-entrepreneur.

Le Directeur de la Météorologie nationale informe que l'avis d'appel d'offre N° 03/2023/DGM relatif au Nettoyage et entretien des locaux et espaces verts du siège de la direction régionale de météorologie du Nord-Ouest à Rabat et de ses centres provinciaux météorologiques d'Al Hoceima, de Tétouan, de Tanger, de Larache, de Chefchaouen, de Sidi Slimane, de Kenitra, de Salé et de Rabat (Diverses préfectures).

Publié au journal LIBÉRATION et LE MATIN du 10/04/2023 a été prolongé comme suit : La date d'ouverture des plis de cet appel d'offres sur offres de prix sera le 17/05/2023 à 10 heures en lieu du 04/05/2023.

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 509 576,54 Dirhams (Cinq Cent Mille Cinq Cent Soixante-Sept Dirhams et cinquante-quatre, en TTC) au lieu de 492 952,51 Dirhams (Quatre Cent Quatre-Vingt-Deux mille neuf cent cinquante-deux Dirhams, cinquante et un centimes TTC).

Direction Générale de la Météorologie
Boulevard Tahar Haddad, Hay Hassan, S.P. 9109 Oudja-Casablanca
Tél: 05 22 91 38 23 48 - Fax: 05 22 91 37 47
www.meteorologie.ma

المندوبية العامة للمناخ
مركز المديرية العامة للمناخ
البيانات: 05 22 91 37 47 - الفاكس: 05 22 91 38 23 48
www.meteorologie.ma

N° 3105/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANTA

المملكة المغربية
وزارة المواصلات والمياه
الدعمية الإقليمية

Avis rectificatif d'Appel d'Offres n°17/2023

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant porte à la connaissance du public que le dossier d'Appel d'offres n° 17/2023 du 25/05/2023 à 12 H, relatif aux TRAVAUX DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE : POPULATION ET DE MOSQUEE DU DOUAR AIT DHEN DE LA COMMUNE AHMER LGLALCHA DANS LA PROVINCE DE TAROUDANTA subi une rectification comme suit :

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 11 000,00 DHS (Onze Mille Dirhams)

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 763 000,00 dhs (Sept Cent Soixante Trois Mille dhs)

Au lieu de :

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 18 000,00 DHS (Dix Huit Mille Dirhams)

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 1 233 108,00 dhs (Un Million Deux Cent Trente Trois Mille Cent Huit dhs)

Le reste est inchangé.

Direction Provinciale de l'Équipement, de Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant
Avenue El-Hadji M'Elhadj - Taroudant
Tél: 06 78 02 41 76 - Fax: 06 28 20 51 36 80
Email: direction@equipement.ma

المندوبية العامة للمواصلات و المواصلات و المياه
06 78 02 41 76
06 28 20 51 36 80
www.equipement.gov.ma

N° 3106/PA

Sur vos petits écrans

07:00 : Hymne national+ Coran
07:10 : Tinoubka
07:40 : Ichaa Masmalka
08:40 : Amouddou
09:35 : Bya oula Bik Ep 27
10:30 : Derb Ep 4
11:05 : Zouaji Mouhal Ep3
11:25 : Oussrati Ep 159
12:20 : Roush Al Moutatana Ep56
12:25 : Lusine Ep 5
12:55 : Shihha Labass Les varices
13:00 : JT Addahira
13:20 : Sla wa Slam Ep 30
14:00 : JT en Amazigh
14:20 : JT en Espagnol
14:40 : Chabab FiWajjha
15:40 : Alaf Marhba Sefrou
16:35 : Bin Al Barah wa Lyoum
17:05 : Sek Wa Ghanima Ep 5
17:55 : Ouyoune Ghaima Ep 24
18:30 : Zouaji Mouhal Ep4
18:45 : Zouaji Mouhal Ep5


19:00 : JT en Français
19:20 : Rad Labal Ep 53
19:30 : Laflouka Ep 18
19:40 : Chef Academie quotidienne Capsule 24
19:45 : Derb Ep 5
20:20 : Lusine Ep 6
20:50 : Shihha Labass coup de soleil
21:00 : JT Principal
22:00 : Arrahalyat Ep 12
23:00 : Andi Houlm Ep26
23:50 : Dernier Bulletin D'information
00:20 : Alaf Marhba Sefrou
01:20 : Al Haoudaj Larache
02:15 : Ouyoune Ghaima Ep 24
02:55 : Sla wa Slam Ep 30
03:30 : Bya oula Bik Ep 27
04:30 : Tinoubka
05:00 : Ichaa Masmalka
06:00 : Amouddou

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec laurents mawahib tajwid al qe'an
06:00:00 : CHTHIWAT BLADI
06:25:00 : SABAHYAT 2M
07:20:00 : MAJA ANNASS
08:10:00 : MAGAZINE : AKHIR TAMANE
09:15:00 : FEUILLETON : Maqtou3 men chajra
09:45:00 : CHHIWA MA3A CHOUMICHA
09:55:00 : FEUILLETON : ATTOYOUR AL MAJROUHA
10:40:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:00:00 : SABAHYAT 2M
12:00:00 : SERIE : KOULNA JI-RANE : QUOTIDIENNE AKHIR TAMANE
12:35:00 : METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : MOUJAZ RYADI
13:25:00 : AL AMANA
14:15:00 : MAGAZINE : SAFER

FKOUZINTEK M3A CHEF HIND JALAL
14:20:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 : FEUILLETON : Maqtou3 men chajra
15:00:00 : FEUILLETON : LOU3BAT AL QADAR
16:45:00 : SABAHYAT 2M
17:35:00 : DESSIN ANIME : BERNARD
17:40:00 : DESSIN ANIME : Mous & Boubid
17:40:00 : DESSIN ANIME : CALIMERO
17:55:00 : MAGAZINE : SAFER
FKOUZINTEK M3A CHEF HIND JALAL
18:05:00 : CHHIWA MA3A CHOUMICHA
18:15:00 : MAGAZINE : POP UP
18:40:00 : FEUILLETON : HOURIA
19:25:00 : MAGAZINE : WALIMA
M3A HALIMA
19:40:00 : AL WA3D
20:30:00 : NEWS : INFO SOIR

20:55:00 : QUE DU SPORT
21:00:00 : METEO
21:05:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : AL MASSAIYA
21:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:45:00 : METEO
21:50:00 : SERIE : BEL3QAL
22:05:00 : FEUILLETON : TARIQ AL WARD
23:00:00 : MAGAZINE : GRAND ANGLE
00:00:00 : MAGAZINE : NIDAE
00:20:00 : FEUILLETON : AL AMANA
01:05:00 : FEUILLETON : AL WA3D
01:50:00 : MAGAZINE : HADIT MA3A ASSAHIFA
02:55:00 : MAGAZINE : AL KHO-BARAE
03:45:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
04:40:00 : FEUILLETON : HOURIA
05:25:00 : MAGAZINE : ALHANE
3CHAQNAHA





Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

**Votre soutien,
Notre avenir**



La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Sport

Le Paris SG suspend Messi

Une sanction en forme d'épilogue



Le Paris Saint-Germain a frappé mardi un grand coup en suspendant sa superstar Lionel Messi pour un voyage non autorisé en Arabie Saoudite, ouvrant également une procédure disciplinaire à l'encontre du Ballon d'Or, toujours plus proche d'un départ en fin de saison.

Cela ressemble à un divorce quasi-définitif entre l'Argentin de 35 ans et le club parisien: en fin de contrat au mois de juin, le champion du monde sera écarté "plusieurs jours", selon une source ayant connaissance du dossier, et son avenir semble clairement devoir s'écrire loin de la capitale française.

"L'année en option présente dans son contrat ne sera donc pas levée", assure même L'Equipe.

Messi "ne peut pas s'entraîner, ne peut pas jouer et il n'est pas payé le temps de la procédure disciplinaire", a poursuivi la source ayant connaissance du dossier, refusant néanmoins de s'avancer sur la durée de la suspension. Selon plusieurs médias dont RMC et L'Equipe, celle-ci a été fixée à deux semaines.

Une autre source proche du club a de son côté indiqué que la direction allait "probablement" suspendre Messi pendant deux semaines "avec effet immédiat", notant que "personne n'est au-dessus de l'institution".

En cause, un voyage express en Arabie Saoudite effectué ces dernières heures par l'attaquant argentin, parti après la défaite de dimanche contre Lorient en Ligue 1 (3-1) alors même qu'un entraînement était au programme du PSG lundi.

Le joueur n'a pas reçu l'autorisation du PSG pour se rendre dans le Golfe, alors que Paris n'a plus que cinq points d'avance sur Marseille au classement, avant de se rendre à Troyes dimanche pour la 34e journée.

"La Pulga" a pourtant bien été aperçue en Arabie Saoudite ces dernières heures, dans le cadre d'un contrat avec l'office du tourisme du pays, dont il fait régulièrement la promotion sur ses réseaux sociaux. La durée précise de son voyage n'a pas filtré.

Il risque désormais de manquer le déplacement à Troyes dimanche, ainsi que la réception d'Ajaccio le 13 mai si son absence est bien de deux semaines. Il ne restera ensuite que trois matches au programme du PSG, qui espère sauver sa saison avec un 11e titre de champion de

France. Cette procédure disciplinaire intervient à un moment décisif pour l'avenir de Messi au PSG car ce dernier, plutôt insipide ces dernières semaines sur les pelouses, est en fin de contrat avec le club de la capitale française.

Le joueur âgé de 35 ans a marqué 15 buts cette saison en Ligue 1, pour sa deuxième saison au PSG, qui risque de plus en plus d'être la dernière, car les négociations pour une prolongation patinent depuis plusieurs mois.

Avec cette décision spectaculaire et rarissime pour un joueur de ce calibre - sept fois Ballon d'Or -, la direction du PSG tape du poing sur la table, au bout d'une saison pas loin d'être catastrophique pour le club et ses propriétaires qatariens.

"C'est une décision très forte, un virage significatif", note un connaisseur des arcanes du PSG: "Même si le dossier de la prolongation n'est pas tranché, on peut lire entre les lignes", estime aussi cette source.

Au retour de la Coupe du monde au Qatar, le capitaine de l'Argentine semblait pourtant plutôt s'orienter vers une prolongation à Paris, mais la dynamique s'est peu à peu inversée, dans le sillage de performances déclinantes et de relations froides avec les supporters.

Début avril, une source proche du club estimait déjà qu'un départ était "beaucoup plus probable", même si les négociations se poursuivaient.

Le FC Barcelone rêve notamment de faire revenir son idole, même si cela sera compliqué financièrement, le président de la Liga Javier Tebas ayant affirmé le 19 avril qu'il faudrait "un plan de faisabilité du Barça", sans doute obligé de "vendre des joueurs".

Messi est également courtisé par l'Arabie Saoudite, où évolue déjà son rival de toujours, Cristiano Ronaldo...

Arrivé à l'été 2021 en France, Lionel Messi a joué 71 matches et inscrit 31 buts pour le PSG. Et rien n'assure qu'il en marquera d'autres...

Le Real piégé par la Real Sociedad *Le Barça à deux doigts du titre*

Comme un parfum de sacre : le FC Barcelone a arraché un succès étonnant 1-0 contre Osasuna mardi pour la 33e journée de Liga, et compte désormais quatorze points d'avance à cinq journées de la fin sur le Real Madrid, piégé 2-0 sur le terrain de la Real Sociedad.

Le Barça pourrait ainsi être sacré champion dès la prochaine journée, le dimanche 14 mai, lors du derby catalan sur le terrain de l'Espanyol: les hommes de Xavi seront couronnés s'ils égalent le résultat du Real Madrid la veille contre Getafe. Un nul du Real pourrait même le hisser illico sur le trône.

Pourtant, les quatorze points d'avance n'ont pas été faciles à aller chercher pour les Blaugranas, mardi soir.

Malgré l'exclusion prématurée du jeune Jorge Herrando pour une faute sur Pedri en position de dernier défenseur à la 27e minute alors qu'il disputait à 22 ans son premier match de Liga, les Catalans, à onze contre dix, ont longtemps buté

sur un grand Aitor Fernandez, mais ont fini par débloquer la situation à la 86e minute sur un but du gauche signé Jordi Alba après une sublime déviation de la tête de Frenkie de Jong.

Empruntés, les Barcelonais n'ont cadré leur premier tir qu'à l'heure de jeu (56e), sur un centre de Pedri repris par Frenkie de Jong et capté par le portier d'Osasuna.

Ousmane Dembélé, entré à la 52e à la place de Raphinha, a aussi essayé de percer la muraille navarraise en tentant une reprise de volée à la 62e, mais son ballon n'a pas accroché le cadre.

Et Robert Lewandowski, toujours meilleur buteur du championnat mais en difficulté face aux cages depuis l'hiver, a cru débloquer la situation à la 79e, mais son but cafouillé a été refusé pour un hors-jeu préalable de Ferran Torres.

Comme Carlo Ancelotti, qui a par exemple titularisé Mariano en pointe en l'absence de Karim Benzema, l'entraîneur Jagoba Arrasate avait décidé de faire tourner son effectif en vue de la finale de la Coupe du Roi qui verra s'oppo-

ser les Madrilènes et les Navarrais samedi à Séville.

En l'absence de Karim Benzema (préservé), de Ferland Mendy, Luka Modric et David Alaba (blessés) et de Vinicius et Eduardo Camavinga (suspendus), Ancelotti a fait jouer les seconds couteaux mardi soir à Anoeta... mais dans le chaudron de Saint-Sébastien, la "Maison blanche" a été dépassée par le pressing et la technicité basques.

Les Merengues ont été surpris au retour des vestiaires par leur ancienne pépite Takefusa Kubo (47e) qui a profité d'une mauvaise passe en retrait d'Eder Militao vers son gardien Thibaut Courtois pour pousser le ballon dans les filets. Par respect pour son ancien club, le Japonais n'a pas célébré.

A l'heure de jeu (61e), l'expulsion de Dani Carvajal pour un deuxième carton jaune n'a pas facilité la fin de match des Madrilènes, déjà dominés dans tous les secteurs du jeu.

Et en fin de match, le jeune Ander Barrenetxea (21 ans), auteur d'une entrée remarquable,

a scellé le succès des Basques avec un but de soliste (86e) depuis son aile gauche, pour conforter la Real Sociedad dans sa quatrième place synonyme de ticket vers la Ligue des champions.

Avec ce revers, le Real a quasiment abandonné la couronne domestique, et se concentre désormais sur sa finale de Copa et surtout sur sa demi-finale aller de Ligue des champions contre Manchester City dans une semaine le 9 mai, au Bernabéu.

"Dans la tête des joueurs, c'est sûr qu'il y avait d'autres choses... Mais samedi, ce sera une équipe différente, j'en suis convaincu. Avec une motivation maximale, une équipe à 100%, prête à gagner la Coupe et à atteindre la finale de Ligue des champions", a promis "Carletto" après le match.

En début de soirée, Elche, bon dernier du classement, a essuyé sa 23e défaite de la saison 2-1 à Almería, devenant ainsi la première équipe de Liga mathématiquement reléguée en deuxième division espagnole, malgré un but d'Ezequiel Ponce à la 90e+1.

Mondial 2030

La candidature Maroc-Espagne-Portugal au centre d'entretiens à Lisbonne



La candidature conjointe du Maroc avec l'Espagne et le Portugal pour abriter la Coupe du monde 2030 a été au centre d'un entretien, mardi à Lisbonne, entre l'ambassadeur du Royaume au Lisbonne, Othman Bahnini, et le président de la Fédération portugaise de football (FPF), Fernando Gomes.

Tenue à l'initiative de la fédération portugaise, cette rencontre a permis d'examiner les moyens de renforcer les relations bilatérales et de mettre en

avant la candidature conjointe des trois pays pour organiser cette grand-messe sportive plénière.

A cette occasion, M. Gomes a souligné que cette candidature tripartite renforcera les liens entre l'Europe et l'Afrique ainsi que les relations au sein du bassin méditerranéen, en réunissant des milliers de jeunes des deux continents autour d'un projet commun, qui prône le rôle du football dans le développement sportif et social de la région.

Le président de la FPF s'est,

ainsi, félicité de cette candidature inédite, qui constitue une opportunité singulière pour ces trois pays liés par une histoire commune, insistant sur l'importance de cette initiative conjointe à plusieurs niveaux, notamment pour la jeunesse et l'avenir du continent africain.

Le partenariat entre les deux continents revêt des dimensions politiques, stratégiques et économiques, a-t-il relevé, notant que cette candidature sera bénéfique pour les trois pays voisins.

Par ailleurs, le responsable

portugais a salué la prestation impressionnante et distinguée de l'équipe nationale marocaine au Mondial du Qatar.

Pour sa part, l'ambassadeur du Royaume à Lisbonne a affirmé que cette candidature permettra à la Coupe du monde de jeter un pont, pour la première fois, entre les continents à travers les trois pays organisateurs, liant l'Afrique et l'Europe ainsi que le nord et le sud de la Méditerranée.

La place distinguée qu'occupe le Maroc en Afrique et son rayonnement international

consolident les chances de cette candidature conjointe, a estimé le diplomate, relevant que la vision éclairée de S.M le Roi Mohammed VI et son investissement massif dans le football sont la clé du succès de la sélection nationale.

Selon M. Bahnini, l'exploit historique des Lions de l'Atlas au Mondial du Qatar est la consécration des différents efforts fournis par le Royaume dans le domaine sportif, à travers notamment la promotion des différentes disciplines, le renforcement des infrastructures et la mise en place d'équipements sportifs conformes aux normes internationales.

S.M le Roi Mohammed VI avait annoncé, le 14 mars, la candidature conjointe du Maroc, avec l'Espagne et le Portugal, pour abriter la Coupe du monde 2030, dans un message à l'occasion de la remise du Prix de l'Excellence de la Confédération Africaine de Football (CAF) pour l'année 2022 (CAF President's Outstanding Achievement Award-2022).

Cette candidature commune, sans précédent dans l'histoire du football, sera celle de la jonction entre l'Afrique et l'Europe, entre le nord et le sud de la Méditerranée, et entre les mondes africain, arabe et euro-méditerranéen, avait noté le Souverain.

S.M le Roi avait également précisé que cette candidature sera celle du rassemblement autour du meilleur de part et d'autre, et la démonstration d'une alliance de génie, de créativité, d'expérience et de moyens.

Clôture du championnat national scolaire de tennis, de volley-ball mixte et de hockey sur gazon

Le rideau est tombé, mardi à Béni Mellal, sur le championnat national scolaire de tennis, de volley-ball mixte et de hockey sur gazon, qui a connu la participation de milliers d'élèves représentant les 12 académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF).

La cérémonie de clôture de cette manifestation sportive et éducative a été marquée par la remise des médailles et trophées aux gagnants dans les différentes disciplines dont les épreuves finales se sont déroulées au début du mois de mai à Béni Mellal avec l'introduction pour la première fois au niveau national du hockey sur gazon.

Le lycée Fkih Daoud représentant la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima a remporté les épreuves de volley-ball mixte devant les lycées Ahmed Bahaddou et Nakhil Bouchra représentant respectivement, les régions de Draa-Tafilalet et Marrakech-Safi.

Dans les épreuves de hockey sur gazon, le lycée Al Kindi de Béni Mellal-Khénifra a obtenu la première place dans la catégorie garçons. Chez les filles, le lycée Ibn Soulaïmane Roudani de Souss-Massa a occupé la première marche du podium.

Aux épreuves de tennis, Adam Moumadi du lycée Al Maghrib Al

Arabi de la région Marrakech-Safi a décroché la première place au moment où Fatima Zohra Hamzaoui du lycée Al Maarjij (Béni Mellal-Khénifra) s'est classée première chez les filles.

Dans une déclaration à M24, la chaîne d'information en continu de la MAP, le directeur de la promotion du sport scolaire, Abdessalam Mili, s'est dit satisfait du bon déroulement de ce championnat national qui a vu pour la première fois l'introduction du hockey sur gazon, rappelant que ce championnat a vu défiler trois épreuves dans lesquelles les participants ont présenté des niveaux remarquables.

Ce championnat, qui a connu la participation d'un nombre très important d'élèves, constitue une opportunité idoine pour dénicher les champions de demain dans le cadre des objectifs sportifs et pédagogiques qu'offre le sport scolaire, a-t-il dit.

De son côté, le directeur de l'AREF de Béni Mellal-Khénifra, Mustapha Slifani, a indiqué que la région Béni Mellal-Khénifra a pu relever le défi de l'organisation de ce championnat d'envergure, rappelant ses énormes atouts sportifs ainsi que sa capacité à relever des défis de ce genre.

Des milliers d'élèves représen-

tant l'ensemble des académies régionales de l'éducation et de la formation ont pris part à cette manifestation sportive organisée par le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, en collaboration avec la Fédération Royale marocaine du sport scolaire.

Ce championnat a été, selon les organisateurs, une occasion pour les élèves de faire étalage de leurs talents, de s'ouvrir sur leurs pairs et de se mesurer aux autres concurrents dans leur sport de prédilection. Ce championnat est aussi un mécanisme pour la réalisation de la justice spatiale et de l'égalité des sexes et des chances.

TAS et CODM se produisaient à huis clos

Dans les rues de Casablanca, une bataille rangée entre les forces de l'ordre et des supporters meknassis déchaînés

Foutu foot !



Phs. Bahafid

Quatre jours seulement après le décès à l'entrée du Complexe Mohammed V de Casablanca d'une supportrice rajaouie, la défunte Noura, en marge du match Raja-Al Ahly, comptant pour les quarts de finale retour de la Ligue africaine des clubs champions, le football national a frôlé de nouveau le pire.

Cette fois-ci, les désolantes scènes de débordement ont eu lieu mardi, ayant pour cadre les alentours du stade Larbi Zaouli à Casablanca à l'occasion d'un match de championnat amateur entre le TAS et le CODM.

Une affiche devant en principe se jouer à huis clos, sauf que l'info n'a pas circulé pour que les supporters ne soient pas avisés. Ces derniers se sont rendus à la métropole depuis Meknès avec l'idée de soutenir leur équipe qui aspire à la montée à la Botola Pro D2

: Mais quel fut leur étonnement lorsqu'ils ont appris que les autorités de la ville de Casablanca avaient interdit la présence du public dans l'enceinte du stade.

S'en sont suivis des actes de hooliganisme, causant des blessures aussi bien du côté des supporters frustrés que celui des forces de l'ordre, avec à la clé des dizaines d'interpellations.

Un communiqué de la préfecture de police de Casablanca, relayé par la MAP, fait état de l'arrestation de 270 suspects dont 53 mineurs.

«Les suspects, dont certains aux antécédents judiciaires, ont délibérément endommagé des biens publics et privés, commis des actes de violence à l'encontre d'éléments des forces de l'ordre à l'aide d'outils tranchants et menacé la sécurité des citoyens et de leurs biens, ce qui a causé des dégâts matériels à 21 véhicules et voitures,



Les stades ne comptent plus leurs victimes, ni leurs voyous

dont un bus de transport urbain et un camion de police ». Le communiqué ajoute que «des vitrines d'entreprises privées ont été saccagées et 40 employés publics blessés à divers degrés de gravité, dont 12 éléments des Forces auxiliaires et 28 policiers».

La même source indique que « ces

opérations de sécurité ont également permis la saisie des armes blanches et des outils tranchants qui étaient en possession de certains individus interpellés et soupçonnés d'être utilisés pour commettre des actes de vandalisme ».

Le communiqué conclut que « les suspects majeurs ont été placés en garde à vue et les mineurs sous surveillance, pour les besoins de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du Parquet compétent, afin de déterminer les actes délictueux imputés aux personnes arrêtées. Les investigations et enquêtes de terrain se poursuivent en vue d'interpeller l'ensemble des personnes impliquées dans ces actes criminels ».

De fâcheuses scènes qui se répètent hélas alors que tout un pays se déploie pour montrer une belle image d'autant que le Royaume est en course

pour l'organisation et de la CAN 2025 et du Mondial 2030.

Du match proprement dit, il y a lieu de relever un fait des plus insolites dont l'auteur n'est autre que le président du CODM, Khalid Taarabt, qui s'en est pris au gardien de but du club, Ismail Kamoum. Sur un ton colérique, il lui a fait savoir devant ses partenaires qu'il ne peut prendre le bus du club pour rentrer à Meknès, le tenant pour responsable des deux buts encaissés par le CODM face au TAS (2-2).

Une scène hallucinante qui dénote du niveau de certains dirigeants, devant par là même nous rappeler l'emportement de l'ancien président du Yousoufia de Berrechid, Baydi, qui avait taxé de mots compromettants le joueur Amimi devant tout le monde à l'issue du match CAYB-ASFAR il y a deux saisons déjà.

Mohamed Bouarab

Le KACM retrouve la Botola Pro D2

Un an après sa relégation en division amateurs, le Kawkab Athlétique Club de Marrakech (KACM) a réussi son ascension à la Botola Pro D2 "Inwi" après sa victoire (2-1), mardi au Grand stade de Marrakech, aux dépens de l'Association Sportive Mansouria (ASM).

Grâce aux buts de Hamza Fonte (24 min) et Omar Labrini (36 min), le "Chevalier de la Palmeraie" (61 points) a retrouvé la Botola Pro D2, trois journées avant la fin du championnat, profitant de la défaite du CODM (0-1), deuxième avec 54 points, face à Tihad Casablanca, et du match nul d'Amal Tiznit, troisième avec 51 points, face à Fath Nador.

La rencontre entre le KACM et l'ASM a attiré de très nombreux spectateurs parmi les supporters du Kawkab de Marrakech qui, depuis le début de la saison, ont fait preuve d'abnégation et de dévouement dans le soutien et l'appui

à leur club jusqu'à la réalisation de ce rêve d'ascension, concrétisé également grâce aux efforts louables des composantes du comité provisoire, qui ont assuré la gestion des affaires du club tout au long de cette saison sportive.

Suivi par plus de 15.000 spectateurs, le match a été marqué par une organisation sans faute qui a assuré la fluidité des flux de supporters, grâce aux dispositions logistiques et aux moyens humains mobilisés, comme à l'accoutumée, par les services de sécurité à Marrakech depuis les premières heures. Une mobilisation sous le signe de l'efficacité et de l'efficacité, et du suivi minutieux sur le terrain par de hauts responsables, notamment ceux de la préfecture de Police de Marrakech, de l'opération d'organisation et de sécurisation de cet événement dans ses moindres détails.

"Malgré un début difficile, les efforts déployés par toutes les compo-

santes du club ont contribué à assurer l'ascension du KACM à la Botola Pro D2, le premier pas vers le grand rêve, celui d'un retour à la Botola Pro D1, la place naturelle du club mythique de la cité ocre", a souligné M. Youssef Dahir, président du comité provisoire, dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP.

M. Dahir a saisi cette occasion pour exprimer ses remerciements aux membres du comité provisoire pour leur soutien financier et moral constant au KACM.

Pour sa part, l'entraîneur du KACM, Redouane El Haimeur, a exprimé sa joie de contribuer à ce sacre qu'il offre aux supporters qui ont apporté leur soutien aux joueurs tout au long de la saison, saluant par la même occasion le soutien remarquable apporté par le wali de la région Marrakech-Safi, gouverneur de la préfecture de Marra-

kech, Karim Kassi-Lahlou, au club depuis le début de la saison.

Et de poursuivre que toutes les composantes du Kawkab ont consenti des efforts louables pour relever le défi et assurer l'ascension à la Botola Pro D2, une année seulement après sa relégation en division amateurs, faisant savoir que sa joie ne sera pas complète tant que le club ne regagne pas sa place parmi l'élite du football national dans le cadre d'un projet professionnel qui répond aux ambitions du 5e club le plus titré à l'échelle du Royaume, avec deux titres de champion du Maroc (1957-1958 et 1991-1992), six titres de la Coupe du Trône (1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1986-1987, 1990-1991 et 1992-1993) et un titre continental, à savoir la Coupe de la Confédération de la CAF en 1996-1997.

De son côté, le joueur Ahmed Ajeddou a indiqué que le KACM mérite cette ascension grâce aux efforts excep-

tionnels déployés par toutes les composantes du club, notamment les membres du comité provisoire, la direction technique et les supporters, rappelant qu'il a rejoint le club afin d'aider les jeunes joueurs et de parvenir ensemble à concrétiser dans les faits ce vœu tant attendu. Le vétéran du club s'est dit très heureux d'assurer, en deux ans, l'ascension avec deux clubs différents, le Club Ittifaq Sportif de Marrakech (CISM) l'année dernière et le KACM cette année.

Le KACM occupe actuellement la première place avec 61 points (18 victoires, 7 nuls et deux défaites), devant le CODM (54 points) et Amal Tiznit (51 points). Le club marrakchi a marqué 34 buts et en a encaissé 20.

Lors des trois dernières journées, le KACM affrontera l'Union Sportive Amal Tiznit (28e journée), Fath Nador (29e journée) et Kénitra Athletic Club (KAC) lors de la dernière journée.

Ces promenades nocturnes m'avaient permis de découvrir et d'admirer, entre autres, l'édifice imposant du fameux palais des festivals. Ce dernier se trouvait juste en face du bar de «Sabrina». Il suffisait de traverser la chaussée pour se retrouver au milieu de l'esplanade qui s'étalait devant ses murailles, ses colonnes, ses entrées et ses escaliers. J'étais passé plusieurs fois devant l'entrée principale du palais qui était presque déserte car ce n'était pas une saison de festival. J'étais subjugué par cet impressionnant espace. Il était recouvert d'un carrelage assez original. C'étaient de précieux carreaux portant les inscriptions des noms des grandes personnalités du monde du septième art, qui avaient eu la chance et le mérite de défilé sur les marches du palais et décrocher leur consécration au terme de longs processus compétitifs et au cours des innombrables festivals organisés dans ces lieux prestigieux, depuis que le Septième art est septième art à Cannes.

De retour au bar, je replongeais dans l'ambiance du «péchô», en spectateur privilégié. Je sirotais un verre en participant aux discussions animées et interminables entre «Sabrina» et ses joyeux clients.

Je regardais «ses» filles. Elles étaient vraiment belles, toutes aussi jolies, les unes que les autres. Malgré mes efforts de discrétion pour montrer une posture indifférente et désintéressée, mon regard ne pouvait pas s'empêcher d'être concupiscent. Je succombais naturellement à tant de charme et à la tentation du «péchô» mais je n'avais, tout de même, osé aucune tentative d'approche. C'est que je ne voulais pas perdre l'estime ni ternir la confiance que leur Sabrina, ma Fatima, plaçait précieusement en moi.

D'un autre côté, chaque fois que je croisais le regard de l'une des filles, elle me gratifiait d'un sourire désarmé et désarmant. Elles me trouvaient, peut-être, assez beau garçon ou, au pire, potentiellement racolable mais mon statut d'ami de la patronne les dissuadait de toutes les manœuvres de séduction dans lesquelles elles rivalisaient et excellaient à toute épreuve.

Je ne pouvais pas être indifférent à tant de séduction mais j'observais, non sans difficulté bien entendu, une attitude réservée et «pudique» qui suscitait, comme je l'escomptais, l'admiration et le respect de Fatima. Celle-ci me l'avouera, quelques mois plus tard. Néanmoins, c'était un véritable parcours du combattant psychologique que de refouler le désir et le besoin qui me brûlaient jusqu'aux entrailles, d'autant plus que j'étais jeune, encore célibataire et parfaitement «normal».

D'autre part, je ne pouvais pas, non plus, être indifférent à la beauté physique parfaite et à la douceur exquise de Fatima. Elle était blonde, blanche de peau, élancée et fort finement ronde. Or malgré ces atouts, ma conscience se refusait de céder aux fantasmes que mon subconscient projetait, avec acharnement, dans les rêves de mes premières nuits ou plutôt matinées cannoises.

Ces rêves n'avaient pas tardé à prendre forme dans la basse réalité matérielle. En effet, il avait suffi, un beau matin, le cinquième jour de mon séjour chez elle, que nos deux corps, criant de leurs désirs les plus ardents, s'effleurassent, dans un geste impromptu, lors d'un plongeon dans la piscine, pour que nous nous attirions l'un vers l'autre, sans l'ombre d'une

...ET LA VIE NE CONTINUE PAS.

Journal d'une vie qui serait la mienne



Rachid MEFTAH

hésitation, sans le moindre calcul. Cela s'était passé dans un silence complice que ne parvenaient à briser ni les regards boulimiques, ni les attachements de plus en plus appliqués.

Ce fut le premier épisode d'une longue série d'ébats amoureux passionnés et merveilleux, sublimés par la timidité de nos démarches respectives et le respect, authentiquement mutuel, qui enveloppait nos rapports.

Nous ne nous séparions plus un seul instant. Les tendres baisers, les câlins et les étreintes amoureuses meublèrent, dès lors, l'ambiance, auparavant quelque peu glaciale, de notre vie commune éphémère à l'intérieur du coquet appartement manquant, jusqu'à lors, atrocement de chaleur humaine...

Mais comme toutes les parenthèses de bonheur au milieu de la vie, celles-ci devaient bien se refermer. Le temps ne pouvait permettre au temps de continuer, indéfiniment, de couler dans ce paradis. Le jour du déchirement, des adieux humides, entre quai de gare figé et train en marche, était, hélas, arrivé.

Avant de m'éloigner, en pressant les pas pour abrégé cette souffrance devenue répétitive et, somme toute, classique, j'avais observé son visage embourbé et son regard triste, soudain éteint. Je venais de réaliser que j'avais, peut-être, été le chevalier charnel qui manquait, désespérément au semblant de bonheur qu'elle s'entêlait à afficher.

J'avais pris la route vers la capitale des lumières, Paris du monde...

Elle était, comme je l'imaginai, impressionnante, belle, propre, splendide mais trop bruyante.

En émergeant de la cohue qui surpeuplait la gare, je m'étais retrouvé comme parachuté au milieu d'une circulation assourdissante et de flots humains débordants. Or, je ne pouvais pas sentir la solitude ni le dépaysement car j'étais noyé au milieu de ces vagues de visages crispés, livides et indifférents.

J'avais, grâce à l'intervention sympathique et fructueuse d'un collègue, réussi à être hébergé à la «Maison du Maroc», une importante cité universitaire située en plein centre de Paris.

Mon séjour y avait été trop court pour une visite structurée et exhaustive. Néanmoins, je m'étais débattu, tous les jours que j'avais passés là-bas, du matin jusqu'au coucher de soleil, pour voir et savoir l'essentiel de l'essentiel.

(A suivre)

Recettes

Glace à la fraise



Ingrédients :

400 g de fraises
125 g de sucre
20 cl de crème fraîche

Préparation :

1- Les mettre dans un grand saladier avec la crème fraîche et le sucre.
Mixer le tout.
2- Mettre le liquide dans une sucette ou un ravier au congélateur pendant 24 heures.

Des bactéries résistantes aux antibiotiques trouvées dans les nuages

Des bactéries résistantes aux antibiotiques ont été découvertes jusque dans les nuages, voyageant au fil du vent, parfois sur de très longues distances, révèle une étude franco-canadienne.

"Ces bactéries vivent habituellement sur les feuilles ou dans le sol", explique Florent Rossi, auteur principal de l'étude, lors d'un entretien téléphonique avec l'AFP vendredi.

"Nous avons découvert qu'elles étaient transportées par le vent jusque dans l'atmosphère et qu'elles pouvaient parcourir de longues distances, et même traverser le globe à haute altitude grâce aux nuages", ajoute-t-il.

Pour arriver à ces conclusions, des chercheurs de l'Université Laval à Québec et de l'Université Clermont Auvergne ont prélevé à l'aide d'"aspirateurs" à haut débit des échantillons dans les nuages se formant au dessus du Puy de Dôme, un volcan endormi du centre de la France, entre septembre 2019 et octobre 2021.

Depuis la station de recherche atmosphérique perchée à 1.465 mètres, les scientifiques ont analysé ces échantillons à la recherche de gènes résistants aux antibiotiques.

Résultat, les nuages contenaient entre 330 et plus de 30.000 bactéries par millilitre d'eau, pour une moyenne d'environ 8.000 bactéries par millilitre. 29 sous-types de gènes de résistance aux antibiotiques ont également été identifiés dans les bactéries.

Avec l'utilisation très répandue des antibiotiques

dans les soins de santé mais aussi en agriculture, ce type de souches représente un "enjeu sanitaire majeur à l'échelle mondiale", indique l'étude. A plusieurs reprises, les autorités sanitaires mondiales ont souligné les risques liés à ces bactéries qui rendent le traitement de certaines infections de plus en plus complexe.

L'étude n'offre toutefois aucune conclusion sur les effets potentiels sur la santé de la propagation dans l'atmosphère de bactéries porteuses de gènes de résistance aux antibiotiques, estimant que seuls 5 à 50 % de ces organismes pourraient être vivants et potentiellement actifs.

"L'atmosphère est très éprouvante pour les bactéries, et la plupart de celles que nous avons trouvées étaient des bactéries environnementales", moins susceptibles d'être nocives pour l'homme, soutient Florent Rossi.

"Il n'y a donc aucune crainte à avoir lorsque l'on marche sous la pluie", ironise le chercheur en ajoutant qu'on "ne sait pas si ces gènes peuvent être transmis à d'autres bactéries".

Un suivi atmosphérique approfondi pourrait cependant permettre de localiser d'où proviennent ces bactéries et ainsi "limiter leur dispersion", suggère le chercheur en prenant l'exemple des analyses des eaux usées visant à détecter la présence du Covid-19 et autres agents pathogènes.

L'étude a été publiée dans l'édition du mois de mars de la revue Science of The Total Environment.